

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(52^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mardi 6 Novembre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME LOUISE MOREAU

1. — Loi de finances pour 1985 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5579).

Agriculture, B. A. P. S. A. (suite).

MM. Claude Michel,
Goasduff, Rocard, ministre de l'agriculture,
Dutard,
Lestas,
M^{me} Commergnat,
MM. Hunaolt,
Ravassard,
François d'Harcoart,
Louis Besson,
Balmigère,
Bayou,
Bégault,
Prat,
Gilbert Mathieu,
Didier Chouat,
Bouvard,
Alain Brune,
Chauveau,
Métais,
François Patriat,
Jacques Godfrain, le ministre,
Gérard Gouzes.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Représentation de l'Assemblée nationale dans un organisme extraparlémenaire (p. 5598).

3. — Ordre du jour (p. 5598).

PRÉSIDENCE DE MME LOUISE MOREAU,
vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

Mme le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n^{os} 2347, 2385).

AGRICULTURE, B. A. P. S. A. (suite).

Mme le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Claude Michel.

M. Claude Michel. Je veux d'emblée, monsieur le ministre de l'agriculture, vous remercier des propos que vous avez tenus ce matin. Tant de choses ont été dites ou écrites ici et là sur notre agriculture depuis des années qu'il était nécessaire de faire aujourd'hui le point exact de la situation sur le plan national comme sur le plan européen.

La France a présidé sous votre autorité le conseil des ministres de l'agriculture. Il était donc normal que ce soit vous qui fassiez le bilan de six mois de présidence et, surtout, que vous rappeliez les points positifs acquis durant votre mandat au cours duquel, la France ayant l'initiative, le conseil a pu sauver la politique agricole commune.

Les thèmes que vous avez choisi d'aborder ce matin rétablissent la réalité de notre agriculture et le contexte dans lequel elle évolue dorénavant. Ils correspondent à votre objectif : parler vrai et agir vrai.

La discussion budgétaire est l'occasion chaque année, non seulement d'étudier le détail de la répartition des crédits, les choix dont ils sont le fruit et les orientations qu'ils impliquent, mais également de jeter un regard sur les grands axes de la politique agricole du Gouvernement, politique que vous élaborez et mettez en œuvre, monsieur le ministre, et dont vous avez abondamment traité dans votre intervention.

A ce propos, je souhaite faire quelques remarques.

Je serais tenté de dire que le budget de l'agriculture pour 1985 est un bon budget comparativement aux années précédentes compte tenu du contexte de rigueur qui s'impose à tous, et d'abord au Gouvernement.

L'ensemble des dépenses consacrées à l'agriculture, c'est-à-dire le budget du ministère de l'agriculture lui-même, mais aussi les dépenses agricoles des autres ministères, la part française du budget agricole de la C.E.E. et la compensation des autres régimes sociaux au B. A. P. S. A. passeront de 99,9 milliards de francs en 1984 à 105,8 milliards de francs en 1985, soit une progression de 5,8 p. 100, identique à celle de l'ensemble du budget de l'Etat et nettement supérieure, comme vous l'avez dit ce matin, à celle du budget civil.

Comme vous le soulignez, l'agriculture reçoit donc un traitement équitable par rapport aux autres secteurs. Ce n'est pas si souvent que cela se produit. Il fallait donc le souligner.

Les pouvoirs publics ont tenu compte du contexte difficile auquel est confrontée l'agriculture, qui doit impérativement poursuivre sa modernisation et préparer l'avenir.

Le projet de budget comporte également les crédits correspondant aux engagements pris par le Gouvernement pour faire face aux difficultés rencontrées dans des secteurs comme ceux du lait ou du vin. Il permet aussi d'honorer les dispositions adoptées par le Parlement.

De quoi s'agit-il ?

En premier lieu, de la loi de rénovation de l'enseignement agricole public que nous avons votée à l'unanimité au printemps dernier. Cette loi, sur laquelle l'ensemble des forces politiques a trouvé un accord, confirme bien l'aspect prioritaire pour les Français des problèmes d'éducation et de formation. Le projet de budget pour 1985 permet de franchir une première étape dans son application, mais aussi de tenir des engagements pris au titre du programme prioritaire n° 2 du 9^e Plan : « rénovation du système d'éducation et de formation des jeunes. »

Globalement, les crédits affectés à l'enseignement et au développement agricole augmentent de 6,5 p. 100. L'enseignement agricole n'est pas touché par la mesure générale de réduction des effectifs ; au contraire, comme l'année dernière, des postes sont créés — une centaine en 1985. Il bénéficie également de la transformation de cinquante emplois vacants en postes d'enseignants. Par ailleurs, 409 emplois sont créés pour titulariser des agents jusqu'alors payés sur les budgets des établissements.

La loi de rénovation de l'enseignement agricole public inscrit le principe de la parité de situation statutaire des personnels de cet enseignement avec celle de leurs homologues de l'éducation nationale. Le projet de budget prévoit, en effet, une deuxième tranche de créations d'emplois dans le corps des professeurs techniques de lycées agricoles, la création d'un nouveau corps de conseillers d'administration et d'intendance ainsi qu'un statut nouveau mieux adapté et plus favorable pour les inspecteurs de l'enseignement agricole public.

J'aimerais préciser que si la priorité à l'enseignement, affirmée depuis 1981, peut sembler à certains parfois trop lente à se mettre en place, le retard en matière agricole était tel à rattraper qu'il ne paraît pas possible d'aller beaucoup plus vite.

En effet, si l'on regarde l'évolution des autorisations de programme de 1966 à 1981, on s'aperçoit qu'après une pause jusqu'en 1968, les crédits ont chuté et n'atteignaient, en 1981, guère plus de 50 p. 100 de leur niveau de 1966 en francs courants, c'est-à-dire sans tenir compte de l'inflation. Cette chute des investissements, présentée comme une pause par le secrétaire d'Etat à l'agriculture en 1969 aura donc duré plus de dix ans.

En ce qui concerne, enfin, l'enseignement privé, il est prévu pour 1985 une mesure nouvelle de 38 millions de francs qui représente une progression de 4,9 p. 100 des crédits budgétaires alloués à titre de subvention aux établissements en 1984.

Nous savons, par ailleurs, que le Parlement est saisi d'un projet de loi relatif à la nouvelle définition des relations entre l'Etat et l'enseignement agricole privé. Sans mettre à parité l'enseignement privé agricole et l'enseignement général, ce texte peut permettre une avancée déterminante en instaurant des relations contractuelles entre les associations d'enseignement agricole privé et l'Etat.

Au sujet de la recherche, je reprendrai, monsieur le ministre, l'observation de la commission des finances sur le Cemagref, le centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts.

Un projet de transformation du Cemagref existe. Cet organisme bénéficie, au titre du budget civil de la recherche, de 91,3 millions de francs pour ses dépenses ordinaires, en augmentation de 20,7 p. 100 ; les autorisations de programme progressent, quant à elles, de 27,4 p. 100. La commission des finances a jugé utile d'adopter une observation vous demandant d'examiner la possibilité de mettre des chercheurs à la disposition du centre, ce qui n'est pas prévu dans votre projet de budget. Puis-je vous présenter la même suggestion ?

La politique engagée depuis 1981 se poursuit également dans un domaine essentiel, celui de l'installation des jeunes. Il s'agit là, si je puis dire, de la priorité des priorités si nous voulons conserver son dynamisme à notre secteur agro-alimentaire.

Conformément aux engagements pris, le montant des dotations d'installation aux jeunes agriculteurs a été doublé. Il est passé, selon les zones, à 65 000, 81 000 et 135 000 francs, et son montant maximum peut aller jusqu'à 162 000 francs en zone de montagne. L'enveloppe consacrée à cette action augmente de 23,7 p. 100 par rapport à 1984. Depuis trois ans, le nombre de D. J. A. accordées tourne autour de 13 000 à 14 000, ce qui correspond à une augmentation de plus de 50 p. 100 par rapport à 1980.

Par ailleurs, les actions tendant à faciliter des opérations de pré-installation bénéficient d'une augmentation de crédits de 12,5 p. 100, ce qui est important. Ces actions sont engagées pour soutenir, voire développer un mouvement d'installation en maintenant des aides familiaux, en facilitant l'établissement des contrats « jeunes aînés » ou en favorisant l'insertion de jeunes issus d'un milieu autre que rural.

Je rappelle que notre collègue Gérard Gouzes doit déposer dans les prochaines quarante-huit heures un rapport sur le statut de l'exploitant et de l'exploité qui traite de ce problème. Il sera donc possible, lorsque ce rapport aura été rendu public, d'envisager un statut de la pré-installation.

Enfin, le budget de 1985 est un budget de modernisation. Modernisation des exploitations et investissements productifs sont les deux priorités retenues, en plus de l'installation des jeunes, par la loi de Plan. Les investissements productifs reçoivent des dotations importantes. En particulier, les crédits de paiement destinés au financement des opérations hydrauliques progressent de 23 p. 100, respectant ainsi les engagements pris par l'Etat.

Le développement et la modernisation des industries agro-alimentaires sont également inscrits dans le budget de 1985. Dans ce secteur, la dotation des crédits de politique industrielle est maintenue au même niveau qu'en 1984.

A l'intérieur de la dotation globale, les crédits du fonds d'intervention stratégique connaissent une forte progression : plus 115 p. 100. Il s'agit d'aider les actions de promotion commerciale à l'étranger.

Ces aides, réservées dans un premier temps aux grandes firmes qui ont une stratégie internationale, semblent pouvoir être étendues aux entreprises qui font un effort à l'exportation. Il me paraît indispensable qu'il en soit ainsi. Cependant, la prime d'orientation agricole, réservée le plus souvent elle, aux P. M. E. agro-alimentaires, diminue dangereusement. Ce déséquilibre est préoccupant étant donné la structure du tissu industriel de ce secteur composé pour l'essentiel de petites entreprises.

Le budget de 1985, donc, prépare l'avenir — nous avons à ce sujet cité la formation, l'installation, la modernisation — mais il gère également le présent. Voyons, en effet, quel sort est réservé à la gestion des marchés.

C'est un secteur qui n'a pas été abandonné, puisqu'après avoir augmenté de 9 p. 100 l'année dernière, la dotation pour les offices par produit progresse cette année de 23 p. 100. Cette rallonge permettra d'abonder les actions décidées par les pouvoirs publics, notamment dans les secteurs de l'élevage et de la viticulture.

L'agriculture est en train de vivre une mutation rapide et d'autant plus difficile qu'elle n'y a pas été préparée en temps utile par des politiques visant à maîtriser les productions. La plupart des productions sont aujourd'hui excédentaires, et la Communauté a décidé d'engager un programme de réduction de la production laitière. Cette réduction pose de nombreux problèmes, étant donné à la fois les contraintes qui s'imposent aux exploitations en expansion et les disparités existant notamment entre ceux qui produisent 50 000 litres de lait et ceux qui en produisent plus de 200 000.

Toute politique de plafonnement appelle une politique de répartition, c'est-à-dire la réservation des quantités libérées aux petits et moyens producteurs. La deuxième phase de la conférence laitière a apporté à ce sujet, pour le lait, des résultats très positifs.

Les jeunes agriculteurs — environ 6 800 — bénéficieront de quotas supplémentaires. Ceux qui produisent plus de 200 000 litres ne bénéficieront de ces suppléments que sur décision du commissaire de la République, après avis de la commission mixte. Les primes de quantité ou tout substitut à ces primes sont interdits, de même que les associations unilatérales de ramassage du lait.

La communauté a instauré en 1982 une aide aux petits producteurs de lait qui permet de répartir 270 millions de francs par an. Cette aide, plafonnée à 1 500 francs en 1983-1984, est maintenue. Il convient d'en préciser les modalités. Y en aura-t-il de nouvelles ? J'espère, monsieur le ministre, que vous pourrez nous renseigner sur ce point.

Les secteurs les plus touchés par la maîtrise de la production bénéficieront eux aussi des mesures nouvelles accordées aux offices : 550 millions de francs pour le lait, 50 millions de francs pour la viande et 150 millions de francs pour le vin.

Malgré ce tableau relativement optimiste du budget, il reste des zones d'ombres. Ainsi, des économies ont dû être réalisées sur le budget de 1985, en particulier dans le secteur du financement de l'agriculture.

Les crédits de bonification d'intérêts des prêts du Crédit agricole diminuent de 5 p. 100. Cette baisse résulte de la détente observée depuis quelque temps sur le marché des capitaux. Cependant si l'on songe à l'époque où, avec une inflation de 12 p. 100 ou 14 p. 100 par an, certains prêts bonifiés ne dépassaient pas 4 p. 100 de taux d'intérêt, on comprend, en comparant avec la situation actuelle, que l'agriculture ait de veiller en plus de mal à assurer son financement. Il faudra donc veiller à ce que ces difficultés, qui pèsent plus sur les catégories d'agriculteurs défavorisées, n'hypothèquent pas l'avenir.

J'aimerais dire un mot, monsieur le ministre, d'un sujet que ne touche pas directement le budget du ministère de l'agriculture, mais plutôt le budget global, et spécialement ses recettes : la fiscalité.

Nous avons, en effet, adopté l'année dernière une réforme de la fiscalité agricole. Cette réforme consiste essentiellement en deux points.

D'une part, afin que le plus grand nombre d'agriculteurs possible soient au régime réel, le seuil de passage entre le forfait et le réel simplifié sera progressivement abaissé à 380 000 francs en 1988. A cette date, plus de 50 p. 100 des agriculteurs seront donc assujettis à un régime d'imposition au réel. Cela permettra une meilleure justice fiscale par la transparence, une meilleure connaissance des revenus et une meilleure gestion des exploitations fondée sur la comptabilité.

D'autre part, pour que cette mutation soit possible, nous avons créé un nouveau régime simplifié qui devrait permettre aux agriculteurs qui passent du forfait au réel et qui ont de faibles revenus d'avoir accès à cette comptabilité pour un coût minimum.

Certains suggèrent aujourd'hui de renoncer à l'abaissement du seuil si celui-ci devait poser trop de problèmes aux petits agriculteurs.

Je suis personnellement opposé à cette proposition. Je crois que, de plus en plus, les agriculteurs devront gérer leur exploitation et, pour savoir où ils en sont, ils devront tenir une comptabilité.

L'obligation qui leur est faite de fournir une comptabilité lorsqu'ils sont assujettis au régime réel est un point très positif et qui les aidera, en particulier ceux qui sont très endettés et qui sont, malheureusement, de plus en plus nombreux.

M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture. Bravo !

M. Claude Michel. Je crois donc que ce serait une grave erreur que de revenir sur l'abaissement du seuil.

Cependant, si nous voulons que cette réforme s'applique dans les meilleures conditions, nous devons trouver les aménagements qui permettront de simplifier au maximum le réel déjà dit « simplifié ».

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Claude Michel. Je terminerai mon propos par une remarque sur un sujet auquel les agriculteurs tiennent particulièrement : l'abaissement de l'âge de la retraite. M. Charles Pistre a d'ailleurs présenté une remarque à ce sujet au nom de la commission de la production. Je me permets d'insister sur ce point.

Les agriculteurs sont la seule catégorie sociale à ne pas bénéficier de l'abaissement de l'âge de la retraite. Nous devons nous en préoccuper. Le groupe socialiste avait d'ailleurs cherché à évaluer le coût de cette mesure en demandant une recherche chiffrée à chaque caisse de mutualité sociale agricole. Il n'a malheureusement pas été possible de tirer parti de toute cette étude, car la plupart des caisses nous ont fourni un document évaluatif national.

Ce coût, même s'il est difficile à chiffrer précisément, nous le connaissons approximativement. Il avoisine 3 milliards de francs, ce qui n'est pas négligeable — loin de là ! Mais il me semble qu'en répartissant équitablement l'effort entre l'Etat et la profession, le problème devrait pouvoir être surmonté. Il s'agit là d'une mesure de justice sociale. Vous avez évoqué ces dispositions ce matin dans votre intervention. J'aimerais que vous précisiez votre pensée lors des réponses aux intervenants.

En conclusion, le groupe socialiste se félicite de la pugnacité et de l'adresse déployées par le Gouvernement, plus particulièrement par le ministre de l'agriculture, pour défendre l'outil, la production et les hommes au niveau européen.

Il votera ce budget, qui est en amélioration quantitative et qualitative, et qui répond aux orientations de la politique générale du Gouvernement.

Mais ne négligeons pas deux difficultés auxquelles nous serons prochainement confrontés.

Première difficulté : la viande. La politique à court terme peut, ainsi que vous l'avez souligné ce matin, monsieur le ministre, conduire à un déficit de viande d'ici à deux ans. Nous devrions, au cours des prochains mois, nous efforcer de prévenir ce problème et prendre des dispositions pour éviter cette chute de production. Il y a là un très bon créneau pour les zones traditionnelles d'élevage et les zones dites défavorisées. Ne laissons pas échapper cette occasion !

La seconde difficulté tiendra à l'élargissement de la Communauté aux deux pays de la péninsule ibérique. Cela se traduira pour la C. E. E. par une augmentation de 34 p. 100 de la surface agricole utile, de 29 p. 100 de la valeur ajoutée agricole, pour un accroissement de 18 p. 100 seulement de l'effectif des consommateurs.

Mais on peut établir un lien entre ces deux problèmes : l'Espagne et le Portugal sont sous-consommateurs de viande bovine, de fromages et de produits laitiers. Or la France est le pays d'Europe le plus proche de ces deux pays et bénéficie, à ce titre, d'un avantage géographique. Faisons donc rapidement un effort de production dans nos zones d'élevage traditionnelles et nous serons en mesure d'être leur premier fournisseur. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme le président. La parole est à M. Gosduff.

M. Jean-Louis Gosduff. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget de l'agriculture pour 1985 démontre une nouvelle fois le désengagement non pas du ministre de l'agriculture — si je me réfère à ses déclarations de ce matin — mais de l'Etat vis-à-vis d'un secteur qui reste pourtant un atout essentiel pour notre pays.

Derrière les présentations partielles, et parfois partiales largement diffusées depuis quelques semaines, tendant à faire croire aux paysans qu'ils sont l'objet d'un regain de considération de la part du Gouvernement, les chiffres nous replacent devant une réalité bien plus médiocre.

M. Robert Cabé. Oh !

M. Jean-Louis Gosduff. La part relative des dépenses de l'Etat dévolue à l'agriculture régresse : elle n'atteint même pas celle de 1984 !

L'ensemble des dépenses agricoles s'élève à 105,8 milliards de francs, soit 11,6 p. 100 des dépenses civiles de l'Etat, contre 11,8 p. 100 en 1984, et 9,7 p. 100 des dépenses totales, dépenses militaires incluses, contre 9,8 p. 100 en 1984.

Si l'on peut, après trois années de gestion socialiste, admettre qu'il convient de réduire un déficit budgétaire qui a atteint encore 3,2 p. 100 du produit intérieur brut en 1984, force nous est de constater que la rigueur et l'austérité croissantes se sont exercées de façon différente selon les secteurs et qu'en s'amplifiant encore pour l'agriculture elles deviennent suicidaires pour une activité qui demeure une des plus grandes chances pour la France de demain.

Certes, le poids de la dette publique impose aujourd'hui un réalisme que le Gouvernement refusait hier, mais cela ne justifie pas une succession de traitements de défaveur.

Après avoir été exclu des priorités du 9^e Plan, en dépit d'une évolution catastrophique du revenu agricole, qui a connu depuis une décennie une dégradation sans paille dans les autres secteurs économiques — moins 24 p. 100 pour le revenu net par exploitation entre 1973 et 1983 — le paysan français se trouve confronté, à l'aube de 1985, à un double abandon : celui de l'Europe, qu'il a contribué à construire, et celui de la France, qui bénéficie pourtant de ses apports incontestables pour l'aménagement du territoire, pour l'emploi et pour l'équilibre de la balance commerciale.

Une autre contribution de l'agriculture doit être particulièrement soulignée aujourd'hui : celle que l'agriculteur apporte, bien malgré lui, à une « politique de l'indice », par la distorsion croissante entre les prix qu'il perçoit et ceux qu'il paye. Cette détérioration des termes de l'échange est apparente dans tous les secteurs de production. Seuls les bienfaits sectoriels du climat viennent parfois en limiter les effets. Ce sera le cas pour les céréales cette année et j'ose espérer, monsieur le ministre, que vous n'allez pas copier votre prédécesseur en 1982 pour vous attribuer les mérites du « dieu Météo ».

M. le ministre de l'agriculture. Non !

M. Jean-Louis Gosduff. Vous devez vous en tenir à votre action effective, en expliquant les raisons d'une ouverture croissante du ciseau coût-prix de production, mais aussi celles de la diminution progressive des aides de l'Etat et celles de l'alourdissement des charges des agriculteurs. Vous devez supporter également les conséquences de la solidarité gouvernementale...

M. le ministre de l'agriculture. Je ne les supporte pas, je les assume !

M. Jean-Louis Gosduff. ...en acceptant aussi les reproches et les critiques que les paysans peuvent adresser à vos collègues du Gouvernement, notamment au ministre de l'économie et des finances.

Il est urgent d'améliorer la fiscalité agricole par une adaptation des systèmes aux spécificités et aux réalités des exploitations, que ce soit en matière de régime simplifié, que ce soit sur les stocks à rotation lente, que ce soit par une correction de la disparité des revenus.

Si 1984 aura été l'année de l'apparition des quotas, 1985 sera la première année où l'on pourra concrètement en mesurer les effets néfastes tant dans le secteur de production que dans les activités d'amont et d'aval.

Les agriculteurs français seront donc particulièrement sensibles à l'effort que l'Etat consentira à leur accorder.

Les données budgétaires en seront une première expression. Encore faudrait-il être assuré qu'elles revêtiront une signification plus concrète que les années passées, puisque 1984, tout comme 1983 et 1982, aura été marqué par des suppressions, en cours d'exercice, d'importants crédits.

J'avais d'ailleurs, au nom de mon groupe, protesté, l'an dernier lors de l'examen du budget 1984, contre de telles décisions, qui mettent en cause le rôle même de notre assemblée et qui contribuent à nourrir l'action de certains mouvements politiques extrémistes !

M. Charles Miossec. Très juste !

M. Jean-Louis Gosduff. Je renouvelle donc ma demande de 1984 pour obtenir des assurances fermes et précises du Gouvernement afin que les décisions budgétaires du Parlement soient en 1985 entièrement respectées et honorées, à moins que la position du Gouvernement français ne s'oriente dans le même sens que celle qui caractérise malheureusement les instances de décision communautaires, visant à déshabiller le Parlement de ses prérogatives budgétaires !

En fait, le budget de l'agriculture que nous avons à examiner reste fortement marqué par la sévérité des budgets précédents et les annulations successives de crédits qui les ont caractérisés.

La présentation par le ministre de l'agriculture d'une hausse de 5,8 p. 100 des dépenses profitant à l'agriculture apparaît fondée sur des postes parfois aléatoires. Que devons-nous croire ? Son estimation d'aujourd'hui, à 9,2 p. 100, de la hausse de la part française dans les dépenses agricoles de la C. E. E. ou bien ses considérations antérieures sur une augmentation probable de 4 p. 100 de ces mêmes dépenses ?

Les dépenses liées au B. A. P. S. A., qui représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement, traduisent une fois encore l'accentuation du financement professionnel, puisque le déséquilibre cotisations-prestations est une nouvelle fois manifeste. C'est ce qui a été précisé ce matin par notre collègue, M. André.

Ce sont des restrictions de ce genre qui permettent, par un certain redéploiement financier, de dégager des actions dites prioritaires. Ainsi, tout en nous réjouissant de certains efforts notables en faveur de l'enseignement... (Ah ! sur plusieurs bancs des socialistes.)

M. Robert Cabé. Quand même ! Revenez-le !

M. Jean-Louis Gosduff. ... ou de l'installation des jeunes, par exemple, nous ne pouvons oublier que, à l'intérieur du même budget, on reprend de la « main gauche » ce que l'on a donné de la « main droite ».

Toutefois, si l'on approfondit l'examen de ces efforts particuliers, il apparaît que la plupart d'entre eux sont liés à des engagements antérieurs et non pas à une volonté concrète d'impulser le développement et la modernisation de l'activité agricole.

L'accroissement de la dotation aux offices correspond en fait aux nécessités de financer les aides à la cessation d'activité laitière engagées cette année et au relan de financement communautaire pour les contrats de stockage à court terme.

La faiblesse des augmentations ou même la diminution des dotations aux offices autres qu'Onilait et Onivins souligne cette absence de perspective d'avenir de la politique économique agricole gouvernementale.

Il est significatif par exemple qu'Ofival ne bénéficie que d'une augmentation de 4,2 p. 100, alors que le secteur de production viande est particulièrement touché par la crise. Cette faiblesse de crédit est d'autant plus dangereuse qu'elle s'accompagne d'une modification du rôle des offices, qui, au lieu d'agir en priorité sur le soutien et le renforcement de l'organisation des marchés, s'orientent de plus en plus vers le contrôle des producteurs.

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial. C'est faux !

M. Jean-Louis Gosduff. On peut d'ailleurs se demander si l'accroissement de la dotation à Onivins ne préfigure et ne prépare pas également l'instauration de quotas dans ce secteur, conformément aux souhaits du ministère de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Comment...

M. Jean-Louis Gosduff. La forte progression du montant des aides à l'installation correspond aussi à un engagement antérieur puisqu'elle s'explique d'abord par le versement de la deuxième tranche de la dotation aux jeunes agriculteurs. Il faut d'ailleurs souligner qu'aucune revalorisation n'est prévue et que les modifications apportées aux conditions d'attributions de la D. J. A. limiteront le nombre des bénéficiaires, malgré le besoin impérieux d'assurer un renouvellement suffisant des exploitations.

Le désengagement de l'Etat en matière de bonification d'intérêt constituée, après suppression des moyens termes ordinaires en 1984, un autre handicap pour l'avenir.

Ce chapitre, marqué par le poids du passé, laisse apparaître une mesure nouvelle particulièrement inquiétante pour les paysans, à savoir la réforme des conditions d'accès aux prêts fonciers.

Alors que les difficultés de l'activité entraînent, tant au niveau des exploitations qu'à celui des entreprises, une diminution très grave des investissements, il est surprenant que les pouvoirs publics restreignent encore les possibilités de financement à taux bonifié de l'agriculture.

Globalement, le projet de budget que nous examinons paraît faire abstraction de la crise profonde qui affecte l'activité agricole et du besoin essentiel de doter les exploitations, tout comme les industries agro-alimentaires, d'atouts suffisants pour l'avenir. La faiblesse des dépenses d'équipement, notamment en ce qui concerne les autorisations de programme, ne permettra pas de compenser le retard pris ces dernières années. Il ne faut pas oublier, en effet, que, à la suite des arrêtés d'annulation pris par le ministre de l'économie, des finances et du budget, le ministère de l'agriculture a perdu en trois ans l'équivalent des trois quarts d'un exercice de son budget d'équipement.

En tant que parlementaire breton, je me dois une fois de plus d'appeler votre attention, monsieur le ministre, sur la colère qui monte dans les campagnes bretonnes.

La Bretagne est, en effet, la région qui a, depuis vingt-cinq ans, le plus investi et le plus entrepris en production de lait, de viande bovine, de porcs, d'aviculture. Tous ces efforts risquent d'être réduits à néant si des mesures concrètes ne sont pas prises. Des milliers d'emplois sont en cause, tant au niveau de la production qu'au niveau de la transformation.

Les éleveurs de porcs sont inquiets devant l'instabilité chronique des cours : peu de jeunes osent aujourd'hui se lancer dans cette production, car ils n'ont aucune garantie.

Les producteurs de viande bovine subissent depuis longtemps le marasme des prix, accentué par l'abattage massif des vaches laitières.

Les producteurs d'œufs sont dans une situation de faillite. Les producteurs de lait du Grand Ouest ont, pour la plupart, beaucoup investi dans leurs exploitations depuis quelques années. Ils ont le sentiment d'avoir été floués.

En effet, 12 p. 100 des producteurs bretons, qui représentent 6 p. 100 du lait produit, ont demandé à bénéficier des mesures d'aide à la cessation d'activité.

Lors de la conférence laitière du 16 octobre dernier, il a été décidé que les volumes ainsi libérés iraient alimenter d'autres régions, qui, elles, n'ont pas fait le même effort pour libérer des litrages.

Ainsi, non seulement les plus anciens arrêtent leur activité, mais les plus jeunes, pour qui le maintien de la production est un impératif économique, seront aussi pénalisés.

Cela n'est pas admissible. La filière laitière tout entière ne peut l'accepter.

Mme le président. Monsieur Gosduff, je vous prie de conclure.

M. Jean-Louis Gosduff. Je conclus, madame le président.

Comment veut-on qu'un producteur en situation difficile et qui a établi un plan de redressement avec le Crédit agricole puisse se redresser si on ne lui donne pas les moyens prévus dans ce plan ? Comment veut-on qu'un jeune qui a un plan de développement signé avec l'Etat et qui a investi en fonction de ce plan ne rejoigne pas en 1985 ou en 1986 les rangs des cas difficiles si on ne lui donne pas le litrage prévu dans son plan ? Il y a rupture de contrat de la part des pouvoirs publics.

Ainsi, votre politique agricole vient aujourd'hui pénaliser lourdement tous ceux qui ont entrepris et se sont endettés. C'est toute l'économie régionale qui risque de s'écrouler, avec les conséquences directes sur des milliers d'emplois qui y sont attachés.

En tout état de cause, le groupe du rassemblement pour la République ne peut ni approuver ni appuyer un projet de budget qui reste inscrit dans une politique gouvernementale de démission agricole et dans une absence délibérée de prise en considération des contributions positives pour notre pays résultant de l'effort et des sacrifices des paysans français. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, je répondrai ce soir à l'ensemble des intervenants. Mais il est deux points sur lesquels j'éprouve le besoin de faire une mise au point immédiate et parfaitement ferme.

Le premier, c'est l'idée complètement absurde selon laquelle le ministère de l'agriculture s'orienterait vers la solution de quotas dans le secteur de la viande bovine. Je ne sais d'où vous avez tiré cette rumeur. J'affirme qu'il n'en est pas question un instant.

M. Roger Corréze. On a dit la même chose pour le lait !

M. Jean-Louis Goasduff. J'en ai parlé pour le vin !

M. le ministre de l'agriculture. Je vous ai entendu en parler dans la rubrique « viande ».

M. Michel Ceintat. M. Bayou le demande pour le vin !

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Goasduff, vous avez peut-être commis un lapsus. Mais je vous ai écouté avec suffisamment d'attention et on constatera à la lecture du compte rendu que je vous ai crié un « Comment ! » vengeur à ce moment-là, tellement j'étais stupéfait.

M. Pierre Mauger. Ce sont les « beaux-vins » ! (Sourires.)

M. le ministre de l'agriculture. En ce qui concerne le vin, c'est tout à fait autre chose : il s'agit de contingents de distillation, et non pas de production.

Deuxième point : la Bretagne et les contingents laitiers. Je vous ferai d'abord observer que ce n'est pas seulement la Bretagne, entité difficile à définir, qui est concernée ; c'est tout l'Ouest laitier. La pression laitière est aussi grande dans la Manche, en Mayenne et en Loire-Atlantique.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. En effet !

M. le ministre de l'agriculture. Si vous êtes d'accord, tout va bien !

M. Charles Miossec. Jusque-là !

M. Jean-Louis Goasduff. Il s'agit donc du Grand Ouest, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Non ! Vous parlez de la Bretagne à ce moment-là. Vous vous êtes présenté comme député breton. Les 6 p. 100 de production laitière qui ont été libérés représentent l'équivalent de 130 000 tonnes. Les règles adoptées à la conférence laitière représentaient la réaffectation aux quatre départements bretons, et à eux seuls, de 80 000 tonnes si on les appliquait strictement. Compte tenu des problèmes qui sont les vôtres, nous sommes en train — mais vous le savez sûrement — de réexaminer ces règles pour arriver à environ 100 000 tonnes, le reste devant être affecté aux régions de surpression encore plus forte que sont les départements voisins : Mayenne, Loire-Atlantique et Manche. Et le lait breton n'ira pas plus loin. Tel est à peu près l'équilibre. Il n'y a pas lieu de dramatiser, comme vous l'avez fait.

Mme le président. Mes chers collègues, j'insiste pour que vous respectiez les temps de parole qui vous sont impartis car il y a encore vingt et un orateurs inscrits.

La parole est à M. Dutard.

M. Lucien Dutard. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le solde positif que dégage le commerce agro-alimentaire est fragile. Il est en effet fondé pour l'essentiel sur un petit nombre de productions et des exportations de produits bruts.

Cinq secteurs fournissent plus de 60 p. 100 des excédents : les céréales, qui représentent presque le quart du total, les animaux et les viandes, les vins et spiritueux, les produits laitiers et le sucre.

Plusieurs productions font l'objet de mesures de réduction de la part des autorités communautaires : c'est le cas notamment des produits laitiers, du vin et du sucre.

Le maintien de notre solde positif exige donc la plus grande fermeté face aux plans de réduction conçus à Bruxelles.

Nous devons par ailleurs tendre à exporter des produits mieux valorisés, intégrant davantage de valeur ajoutée. Actuellement, 60 p. 100 des produits agricoles font l'objet d'une transformation industrielle, contre 80 p. 100 en R.F.A. ou aux Pays-Bas. Les habitudes de consommation, qui évoluent au profit de produits de plus en plus transformés, vont accentuer ce phénomène. Or, dans nos exploitations familiales, en 1983, les produits de première transformation ne représentent que 25,5 p. 100 et ceux de deuxième transformation 7,3 p. 100. Pour ces derniers, le déficit s'est aggravé en 1983 et au début de 1984. Les importations de biscuiterie-pâtisserie, de pâtes alimentaires et de jus de fruits ont été et restent importantes.

Cette situation est due notamment au fait qu'il s'agit d'un secteur en évolution rapide, mais que la recherche ne représente que 0,12 p. 100 du chiffre d'affaires des industries agro-alimentaires.

L'emploi s'effrite. Il a diminué de 0,6 p. 100 en 1983 et va connaître une brusque dégradation avec la suppression de 8 000 à 10 000 emplois dans les industries laitières. D'autres suppressions sont annoncées ou menacent dans différents secteurs. Les investissements sont encore insuffisants.

D'autres causes existent et beaucoup sont communes à toute l'industrie, notamment les critères de gestion privilégiant le profit financier.

M. Jean-Paul Charié. C'est faux !

M. Lucien Dutard. Un aspect est cependant spécifique, du moins dans son ampleur : c'est la sujétion de l'industrie à la grande distribution. Si nous voulons éviter l'asphyxie des industries agro-alimentaires, il est pressant de rétablir l'équilibre entre industrie et distribution en réalisant la réforme des circuits commerciaux dont la nécessité a été reconnue par M. le Président de la République.

Les industries agro-alimentaires méritent une attention d'autant plus soutenue que des mutations technologiques importantes se font jour. Les industries de première transformation se développent dans de nouveaux secteurs. Ainsi, des technologies nouvelles permettent l'industrialisation du traitement des viandes bovines.

Par ailleurs, des progrès importants peuvent permettre à l'industrie laitière de devenir dans les prochaines années une industrie biotechnologique moderne. Face à ces perspectives, l'orientation de ce budget d'intervention pose problème. En effet, si la priorité accordée au fonds d'intervention stratégique, rappelée ce matin par M. Tavernier, peut renforcer à court terme les ventes à l'étranger, la faiblesse des crédits affectés à la prime d'orientation agricole risque en revanche de priver l'industrie de transformation, et notamment le secteur coopératif, des incitations et des aides à l'investissement. Ce dernier secteur est pourtant décisif si l'on veut que l'industrie agro-alimentaire soit en mesure de jouer son rôle : la valorisation de la production agricole de notre pays.

Je profite de l'occasion pour souligner la qualité exceptionnelle des produits du Périgord, particulièrement du Sarladais. (Sourires.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Très bien !

M. René André, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Lucien Dutard. Ces produits sont à la base d'une industrie de la conserve de haute valeur, en particulier le foie des palmipèdes, éventuellement enrichi de truffe, les cerneaux de noix, utilisés dans la boulangerie-pâtisserie, et, bien entendu, les cépes de nos forêts.

Il convient de privilégier les investissements français en France, d'inciter au développement de la recherche, de renforcer l'innovation et de promouvoir l'industrie du matériel agro-alimentaire.

Je ne peux mieux conclure qu'en reprenant la formulation du Conseil économique et social : « Compte tenu de sa richesse potentielle en produits bruts, la France a les moyens de développer une industrie agro-alimentaire puissante ». Notre groupe le croit aussi. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Mme le président. La parole est à M. Lestas.

M. Roger Lestas. Monsieur le ministre, mes chers collègues, pour commencer, je ferai à nouveau part de mon inquiétude quant à l'avenir de l'exploitation familiale, qui était jusqu'à présent très forte consommatrice de main-d'œuvre.

La zone rurale que j'ai l'honneur de représenter est constituée d'exploitations dont la superficie moyenne se situe légèrement au-dessous de vingt hectares et sur lesquelles vivent deux personnes. Cela est dû, bien sûr, à une très forte productivité liée à un travail bien suivi, souvent pénible, mais surtout à une bonne assimilation des techniques nouvelles en élevage. Qu'en restera-t-il après les mesures annoncées au printemps dernier sur la réduction de la production laitière, qui assurait le salaire de ces petits agriculteurs ?

L'incertitude qui pèse sur le monde agricole ne fait que croître et paralyse toute l'économie du secteur. Tant que les intéressés ne seront pas définitivement fixés sur les modalités du prélèvement annoncé, qui sera pour eux un impôt supérieur à la valeur de la production livrée, la prudence les incitera à ne pas engager d'investissements et à ne prévoir aucun achat.

Vous avez prévu une possibilité de dépassement dans certains cas et je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir cité la Mayenne, mais 11 500 litres de lait, soit la production de deux vaches, ne sont qu'une goutte d'eau ! (Rires.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ne mettez pas d'eau dans le lait ! (Sourires.)

M. Roger Lestas. La marge nette des éleveurs ne leur permettra pas de faire face à leurs engagements.

L'effet de panique qui a suivi cette décision a provoqué un abattage prématuré et massif de nombre de vaches laitières, d'où un déséquilibre total du marché de la viande et un effondrement des cours de 1 000 francs par carcasse en moyenne. Si les cours sont revenus aujourd'hui sensiblement au niveau de juin 1983, cela est dû à l'intervention des pouvoirs publics. Mais il faut attendre son tour car les abattoirs sont engorgés : cette situation met en difficulté les agriculteurs qui vendent pour honorer leurs traites.

Alors que tous ces éléments conjugués paralysent l'économie du monde rural, était-il nécessaire que, fin juin, une émission télévisée sur la consommation vienne jeter le doute sur la qualité de la production de viande, la discréditant et provoquant ainsi une sous-consommation sur un marché déjà en crise ?

M. René André, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Roger Lestas. Cette émission a été fort mal perçue par la profession et ses auteurs ont dû avoir beaucoup de peine à trouver un élevage servant leur démonstration et présentant des conditions d'abattage aussi déplorable, lorsqu'on connaît les règles d'hygiène imposées actuellement et que je ne puis qu'approuver. Si 1 ou 2 p. 100 des agriculteurs ne sont pas sérieux, faut-il en faire porter la responsabilité à l'ensemble de la profession ?

J'en viens à la prophylaxie. Je regrette vivement que les crédits affectés à ce chapitre soient amputés de cinq millions de francs sous prétexte que des résultats significatifs ont été obtenus ces dernières années. Au moment où la réglementation européenne nous impose de combattre la leucose, il devient nécessaire de rechercher et d'éliminer les animaux suspects, dans l'intérêt de l'élevage, si nous voulons conserver nos possibilités d'exportation.

Pour ce qui est des prophylaxies habituelles, une récente circulaire limite à 4 p. 100 l'augmentation des honoraires vétérinaires pour la campagne en cours. Je vous demande avec insistance, monsieur le ministre, d'augmenter d'un pourcentage égal la participation de l'Etat, qui stagne depuis longtemps. Sinon, l'éleveur devra supporter plus de 6 p. 100 d'augmentation.

M. René André, rapporteur pour avis. Très juste !

M. Roger Lestas. L'an dernier, j'avais fait allusion à la lutte contre le varron, qui cause un préjudice considérable à la qualité des cuirs et coûte fort cher à la France. Vous m'aviez répondu que vous portiez beaucoup d'intérêt à cette question. Mais, alors que nous procédons depuis quatre ans à une prophylaxie collective dans le département, je ne dispose, pour la première fois cette année, d'aucun crédit d'Etat.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande, sinon l'augmentation, du moins la reconduction des crédits du chapitre 44-70, car nous ne ferons pas de grands progrès en élevage si nous ne réglons pas au préalable les grands problèmes sanitaires. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Mme le président. La parole est à Mme Commergnat.

Mme Nelly Commergnat. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à appeler solennellement votre attention sur la situation des producteurs de viande.

Un malaise profond affecte nos campagnes. Notre élevage se porte mal. Mais cela ne justifie en rien les débordements dans la rue.

Les quotas laitiers ont créé un choc psychologique qui va loin. Ils ont déséquilibré le marché de la viande pour de longs mois.

Après une hausse modérée en début d'année, le prix moyen pondéré de la viande bovine se détériore depuis la mi-avril. Cette baisse touche toutes les catégories d'animaux. Le marché est sursaturé par une production et des importations qui restent fortes.

Qu'il s'agisse de la viande finie ou du maigre, c'est l'effondrement. Des stocks d'animaux maigres ne trouvent plus preneur.

Les éleveurs vont se trouver dans l'impossibilité de faire face à leurs prochaines échéances : impôts, mutualité agricole, emprunts et fournisseurs divers.

La situation, pour dramatique qu'elle soit, n'est pas nouvelle. Depuis 1973, exception faite pour 1982, on tire sans cesse la sonnette d'alarme.

Le Limousin, et plus particulièrement la Creuse, que je représente, est très touché par cette conjonction de facteurs négatifs.

La viande bovine, malgré l'intervention, reste à 78 p. 100 du prix d'orientation. La viande ovine s'effondre, ne trouvant pas preneur sur les marchés spécialisés. Il n'y a plus de cours stables.

Il n'y a plus d'acheteurs pour les broutards, même à la baisse, avec deux et trois francs de moins au kilo. La moitié de la production reste à commercialiser. Ces productions représentent, dans notre secteur, 80 p. 100 du revenu et ne sont pas substituables.

Pourquoi cet effondrement des cours ?

Il n'est dû ni à une baisse de la consommation, qui enregistre une hausse de plus 1 p. 100 pour mai, juin, juillet et août, ni à une augmentation de la production française : le nombre des agneaux a baissé de 3 p. 100 de mai à août et celui des brebis n'a augmenté que de 1,5 p. 100 ce qui correspond à une diminution du troupeau.

L'effondrement des cours est dû en fait au volume des importations, ... augmentation de 9 p. 100 pendant les sept premiers mois de 1984 et de 30 p. 100 en juillet.

Il est également dû au règlement ovin, modifié en avril 1984, qui permet aux viandes anglaises d'entrer en France à 23 francs le kilo, soit 10 p. 100 moins cher qu'en 1983.

Je sais, monsieur le ministre, que le Gouvernement et vous-même suivez avec une attention particulière l'évolution de la situation et que, depuis des mois, vous vous êtes attaché à rechercher, tant sur le plan national que sur le plan communautaire, les moyens de nature à apporter une solution aux difficultés que traverse ce secteur.

J'en veux pour preuve vos efforts en matière porcine, où des mesures spécifiques ont été prises, comme la création d'une « caisse professionnelle de régulation », avec un apport conjoint de la Caisse de crédit agricole et d'Unigrain, pour une somme de 100 millions de francs destinée à accorder des prêts aux groupements de producteurs de porcs.

C'est dans ce contexte très difficile qu'une production de viande déjà excédentaire, concurrencée en violation de l'article 39 du traité de Rome par des importations abusives de 430 000 tonnes de viande et 200 000 tonnes d'abats, va être frappée de plein fouet par le choc de l'abattage d'un grand nombre d'animaux — 300 000 tonnes — dû à l'application du système des quotas laitiers.

On peut imaginer ce qui va se passer lorsque l'abattage des laitières va commencer, puisque l'office, contrôlé par Bruxelles, ne peut soutenir l'actuel marché à hauteur de 90 p. 100 du prix d'orientation.

La clause de sauvegarde devrait être décrétée par les Dix. Mais ne rêvons pas !

Il faudrait que les pouvoirs publics prennent en la circonstance des mesures complémentaires liées à cette situation particulière.

Ne pourrait-on envisager — je ne fais l'écho des éleveurs limousins — le doublement de la prime à la vache allaitante ? Le paiement de l'intervention à trente jours au lieu de cent vingt jours ? Une prime au veau sous la mère mise à parité avec l'aide à la consommation de poudre de lait ? L'extension des restitutions à la viande fraîche — morte ou vive — et au maigre ? La prise en charge des intérêts « prêts d'élevage » et le report des annuités pour les éleveurs en difficulté ? Le retrait et le dégageant du marché du maigre ? Le financement des reports de stocks ? L'application aux éleveurs français de mesures identiques à celles prévues par les Britanniques pour les ovins, ainsi qu'un régime de T.V.A. analogue à celui adopté par les Allemands, toutes viandes confondues ?

Peut-on, par ailleurs, espérer voir aboutir prochainement une exportation hors C.E.E. de 30 000 broutards mâles et 15 000 femelles, ce qui permettrait de dégager le marché ?

M. Pierre Mauger. Très bien !

Mme Nelly Commergnat. Dans votre projet de budget, monsieur le ministre, je constate que les dotations aux offices s'accroissent de 772 millions de francs. L'Ofival, pour sa part, progresse de 4,2 p. 100, mais je n'ai rien vu en ce qui concerne la viande chevaline. (Sourires.)

Je ne peux cependant augurer de votre désir d'aller vers des solutions répondant à l'urgence de ce dossier et je vous en remercie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers autres bancs.)

Mme le président. La parole est à M. Hunault.

M. Xavier Hunault. Mes chers collègues, les applaudissements qui viennent de conclure l'intervention de Mme Commergnat montrent combien elle a été appréciée et combien elle correspond au souci du moment.

M. Jean-Paul Charié. Qu'elle fasse preuve du même souci à l'égard des agriculteurs de sa commune qu'elle exproprie ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Xavier Hunault. J'ai simplement voulu approuver la qualité de l'intervention de notre collègue, dont je pourrais reprendre à mon compte les propos.

Monsieur le ministre, le 19 octobre 1982, le 6 mai 1983, le 26 novembre 1983 et le 30 mars 1984, quatre arrêtés ministériels ont, d'un trait de plume, rayé des crédits qui avaient été votés par le Parlement. Les crédits d'équipement de votre ministère ne représentent plus, après ces annulations, que 60 p. 100 en francs courants de ceux votés en 1982.

Je vous poserai donc deux questions : à quoi servent nos débats ? Avez-vous l'intention de procéder en 1985 comme les années précédentes ?

M. Robert Cabé. Vous avez la mémoire courte !

M. Xavier Hunault. L'an dernier, monsieur le ministre, j'avais insisté sur l'exploitation familiale à responsabilité personnelle et vous aviez érudé la réponse. J'ai cependant constaté ce matin qu'à aucun moment vous n'avez fait allusion à ce principe qui

était l'un des fondements de la politique agricole commune et de la politique agricole suivie par la majorité précédente. Ce principe anime-t-il toujours votre démarche ?

J'avais également rappelé que les agriculteurs étaient au nombre de 1 200 000...

M. le ministre de l'agriculture. Y compris ceux qui le sont à temps partiel !

M. Xavier Hunault. ... dont 500 000 avaient plus de cinquante-cinq ans. Je vous avais demandé comment, selon vous, évoluerait le nombre des agriculteurs. Vous ne m'avez répondu effectivement que le 5 avril 1984, dans le cadre des questions au Gouvernement : « Le but du Gouvernement est de s'efforcer de maintenir dans notre agriculture, pour 1990, un million d'exploitations agricoles viables, y compris les quelques exploitations à temps partiel. — Confirmez-vous ce propos ? Dans l'affirmative, comment le conciliez-vous avec les accords que vous avez signés à Bruxelles ?

Je sais bien que la présidence française qui a sévi...

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Sévi ?

M. Xavier Hunault. ... au cours du premier semestre de 1984 a été excellente, brillante et même bénéfique pour nos agriculteurs. L'exemple a été donné par M. le Président de la République, avec une augmentation du prix du lait égale à 5 p. 100, laquelle devait régler les problèmes. Mais on sait très bien que le taux d'inflation — 7 p. 100, et je suis modeste — a déjà dépassé cette augmentation de deux points.

M. René André, rapporteur pour avis. Sans doute plus !

M. Xavier Hunault. Si l'on tient compte également des charges inhérentes à l'agriculture, notamment de la taxe de coresponsabilité, que vous avez augmentée, et d'autres charges, le revenu des producteurs de lait va non pas augmenter mais diminuer dans l'année de 5 p. 100 !

M. René André, rapporteur pour avis. Sans doute !

M. Xavier Hunault. Vous me direz qu'ils ont connu, les années précédentes, des situations sensiblement analogues mais ils avaient alors le moyen de s'en tirer en produisant davantage. Or la décision communautaire concernant les quotas leur interdit désormais de se rattraper par la quantité. Telle est la situation dans laquelle se trouvent ces agriculteurs, qui ne sont plus seulement inquiets mais qui sont en proie au désarroi. (Oh ! sur les bancs des socialistes.) Mais oui, mes chers collègues ! Et je ne suis pas le seul à le dire. D'ailleurs, l'orateur qui m'a précédé a tenu le même raisonnement pour la viande bovine dont la production aurait pu constituer pour les producteurs un second moyen de se rattraper.

M. Charles Miossec et M. René André, rapporteur pour avis. Bien sûr !

M. Xavier Hunault. Je fais donc mienne la démonstration qui a été faite tout à l'heure.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, que les prix indicatifs concernant la viande bovine n'ont été respectés qu'à 82 p. 100, et on est même tombé maintenant à 78 ou 77 p. 100. Les producteurs de lait ne peuvent donc trouver, dans la production de viande bovine, une compensation à leur perte de revenus.

Vous nous parlez de la modernisation des exploitations agricoles, qui est, selon vous, une nécessité. Permettez-moi de vous rappeler qu'existaient en 1972 des directives communautaires qui étaient de véritables directives pour la politique agricole commune. Et quelle était la directive fondamentale ? Justement celle qui concernait la modernisation des exploitations agricoles, la première directive touchant à l'information et à la formation des hommes. L'application de ces deux directives devait permettre aux agriculteurs de France de bénéficier des mêmes revenus que les autres catégories socio-professionnelles.

En 1972, il y avait cependant un troisième volet, que je ne vois pas aujourd'hui : le volet social.

Nul ne conteste l'évolution actuelle, qui est, pour certains, dramatique. La solidarité nationale doit alors jouer, comme cela était déjà prévu en 1972. Expliquez-nous donc comment les agriculteurs qui seront obligés de cesser leur activité, car ils vont être rejetés de la société dans laquelle nous nous engageons, pourront bénéficier de la solidarité nationale ?

M. Pierre Mauger. Très bonne question !

M. Xavier Hunault. J'avais d'autres questions à vous poser, dont une sur la fiscalité agricole. Certes, à cet égard, vous avez fait un effort de simplification, mais cet effort est nettement insuffisant. Aujourd'hui, il faut simplifier davantage, surtout lorsqu'il s'agit d'exploitations dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 800 000 francs. Il faut revenir au libre choix de la date de clôture de l'exercice, réviser le système de blocage de la valeur des stocks à rotation lente, rétablir la provision pour hausse de prix adaptée aux caractéristiques agricoles.

J'avais également prévu de vous entretenir de l'aménagement rural mais, Mme le président me faisant signe de conclure, je conclus donc.

Monsieur le ministre, votre projet de budget est tout à fait insuffisant et votre politique, aussi bien au niveau communautaire qu'au niveau national, va à l'encontre des intérêts des agriculteurs de France. C'est la raison pour laquelle je ne voterai pas vos crédits. (Très bien ! et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mme le président. La parole est à M. Ravassard.

M. Noël Ravassard. Monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà maintenant vingt-cinq mois, nous votions la loi instituant les offices par produits, et ces derniers sont devenus opérationnels depuis un an.

Le dialogue qui s'est instauré entre toutes les familles professionnelles...

M. Pierre Mauger. Et ça marche !

M. Noël Ravassard. ... a permis de développer des politiques de filières. Les missions de gestion et de régularisation des marchés, dont ces offices sont investis, constituent des atouts importants au niveau des réunions de la Communauté européenne. L'exemple du rôle qu'a pu jouer l'ONIVINS quant au dossier du stockage des vins à court terme est significatif.

De même — est-il besoin de le rappeler ? — si l'office du lait n'avait pas existé, il aurait certainement fallu créer une structure comparable pour préparer et mener à bien la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs pris depuis le début de l'année 1984 pour assurer la maîtrise de la production laitière.

Ces deux seuls exemples montrent combien les offices étaient nécessaires. Et quand je pense aux procès d'intention que certains ont pu leur faire ici même, je me dis que nous n'avons pas eu à attendre beaucoup la démonstration que nous avions raison. Le risque de bureaucratie dénoncé à grands cris ne s'est pas confirmé et, que je sache, ce n'est pas la création nette de trente-deux emplois au total, plus ceux de directeur, qui pourra faire prétendre le contraire.

Les offices sont de véritables instances de concertation inter-professionnelles. Ce sont en effet les conseils de direction qui détiennent le réel pouvoir. D'ailleurs, la remarquable participation des professionnels prouve l'intérêt que ceux-ci portent à ces organismes.

En outre, c'est bien avec les offices que les conseils régionaux ont élaboré leurs contrats de Plan dans le domaine agricole et agro-alimentaire. Il ne faudrait pas oublier qu'ils furent, à ce niveau, des partenaires compétents et très écoutés, puisqu'ils réunissent l'ensemble des acteurs d'une filière depuis la production jusqu'à la consommation.

Bien sûr, il est encore trop tôt pour être catégorique : nous n'avons pas encore assez de recul. Si les offices ont joué un rôle irremplaçable et essentiel dans des secteurs en crise comme le lait ou la viande bovine, il reste de nombreux secteurs moins organisés, telle l'aviculture, où l'office ne peut pas être aussi efficace. D'où la nécessité d'une organisation, dès la production, pour travailler valablement dans la voie de la politique des filières. Il faudra sans doute du temps pour que les offices mettent ces politiques en place et pour avancer dans le domaine de la formation des prix et des revenus. Mais, d'ores et déjà, on peut souligner des avancées très positives, ne serait-ce que du fait que les problèmes de la production agricole ne sont plus traités sans qu'il soit tenu compte des partenaires économiques.

Avec l'ONIFLIOR, par exemple, les contrats de plan s'orientent vers la rénovation des vergers, la modernisation des serres et les petites productions déficitaires. Avec l'ONILAIT, on a privilégié l'amélioration génétique, l'organisation de la reproduction et la commercialisation des génisses, au travers des conventions quinquennales. Avec l'OPIVAL, on a mis l'accent sur le développement des groupements de producteurs bovins, porcins et ovins, sur la production de viandes de qualité et sur la modernisation de l'abattage.

Je voudrais, monsieur le ministre, ouvrir ici une parenthèse au nom de mon éminent collègue landais, Robert Cabé.

M. Robert Cabé. Merci !

M. Noël Ravassard. Celui-ci voudrait savoir où en est la mission, commandée en 1982, sur l'organisation de la production de palmipèdes gras. (Sourires.) Je ferme la parenthèse.

Quant à l'ONIVINS, il a orienté ses actions vers la lutte contre les parasites et l'adaptation des cépages. L'ONIPPAM n'est pas resté inactif non plus, malgré le retard qui a été apporté à son installation définitive.

Aussi, la dotation budgétaire affectée aux offices — 3,8 milliards de francs, indiquez-vous ce matin, soit, par rapport à 1984, 25,8 p. 100 d'augmentation — est-elle significative de l'effort engagé et de votre volonté de leur donner les moyens de leurs objectifs.

Il est vrai qu'on dit, ici et ailleurs, que ce pourcentage cache des différences importantes. En effet, l'ONIVINS, dont les crédits progressent de près de 22 p. 100, va, pour sa part, pallier la défaillance de la C. E. E. en ce qui concerne le financement des contrats de stockage à court terme. Et, si l'ONILAIT voit ses crédits augmenter de 98 p. 100, il faut rappeler que la dotation supplémentaire est destinée à financer les aides annuelles à la cessation de production laitière pour 1984.

Compte tenu des phénomènes qui ne manqueront pas de se produire dans le secteur de la viande bovine, ne serait-ce que par l'arrivée de vaches laitières sur le marché, je voudrais, monsieur le ministre, sans me livrer à des développements, puisque ma charmante collègue Nelly Commergnat l'a fait avant moi, vous demander des précisions sur la plus faible augmentation, à savoir celle des crédits de l'OFIVAL, lesquels ne progressent apparemment que de 4,2 p. 100. Il faut en effet penser que de forts abattements de femelles se produiront jusqu'au printemps 1986. La consommation ayant atteint, me semble-t-il, un certain palier, il y aura encore des interventions massives. La conférence bovine imminente nous permettra sans doute d'y voir plus clair.

Voilà quelques remarques, monsieur le ministre, qui se veulent constructives. J'ai sciemment oublié tous les autres aspects positifs de votre projet de budget. Je ne reviendrai pas sur les priorités de celui-ci, ni sur la formation professionnelle, ni sur l'installation pour laquelle les crédits ont pratiquement été multipliés par cinq depuis 1980, ni sur la modernisation des exploitations et des entreprises.

Ce projet de budget tient compte du contexte particulièrement difficile dans le secteur agro-alimentaire et forestier. D'une part, il comporte les crédits correspondant à vos engagements et, d'autre part, il respecte ce que nous avons décidé, nous, parlementaires.

Aussi est-ce sans réserve et très conscients des nécessités de l'heure que nous le voterons. Il est porteur d'avenir et l'agriculture y est traitée, vous l'avez souligné, de façon équitable par rapport aux autres secteurs de notre économie, ce qui n'est pas sans importance, croyez-le bien, pour les élus ruraux que nous sommes. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Robert Cabé. Excellente intervention, notamment dans sa partie consacrée aux palmipèdes gras ! *(Sourires.)*

Mme le président. La parole est à M. François d'Harcourt.

M. François d'Harcourt. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'agriculture traverse actuellement une des périodes les plus difficiles de son histoire. *(Oh ! sur les bancs des socialistes.)*

Avec les quotas laitiers et l'effondrement du marché des viandes bovine et ovine, 1984 aura sans doute été l'année la plus noire qu'aient connue les agriculteurs depuis longtemps. *(C'est vrai ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Protestations sur les bancs des socialistes.)*

Le lait et les viandes bovine et ovine représentent en Basse-Normandie plus de 85 p. 100 du produit brut agricole régional. Aujourd'hui, ce sont pratiquement tous les agriculteurs de cette région qui se trouvent touchés par le marasme.

La bonne récolte céréalière a vu ses effets anéantis par une baisse du prix des céréales de 7 à 8 p. 100 alors que les coûts de production auront augmenté en 1984 de plus de 10 p. 100.

Le marché des viandes est, lui aussi, mauvais. Depuis le début de l'année, les cours se situent à peu près au niveau de 1982.

Quant au lait, l'augmentation de prix prévue à Bruxelles, soit un peu plus de 6 p. 100, n'a été répercutée en France qu'à peine de moitié.

Dans le passé, on compensait les prix insuffisants par un effort de production. Aujourd'hui, avec les quotas laitiers, cet effort de production n'est plus possible. La baisse probable du revenu laitier en 1984 risque donc d'atteindre 10 à 15 p. 100. Or l'augmentation du prix du lait cette année, qui sera au plus de 4 p. 100, ne compensera pas les réductions de volume imposées par les quotas, l'augmentation de la taxe de coresponsabilité et des charges se situant entre 8 et 10 p. 100.

Devant une telle situation, des mesures d'aide au revenu s'imposent. Il faut, coûte que coûte, compenser ces pertes de revenu. Cela, monsieur le ministre, vous vous devez de le faire et vous pouvez le faire !

Il faut d'abord que soit garanti le paiement des prix minimaux communautaires. Il faut aussi envisager, rapidement et définitivement, des mesures telles que l'octroi d'une aide revalorisée pour les troupeaux allaitants, la suppression ou la modulation de toutes les taxes rampantes — fiscales, parafiscales, de résorption ou de coresponsabilité, sur les aliments du bétail ou sur les engrais, et j'en passe.

Il convient également de procéder à la suppression de toutes les pénalisations envisagées pour l'application des quotas laitiers, à la détaxation d'un contingent de 5 000 litres de fioul par exploitation, à la poursuite, quoi qu'il arrive, du déplaçonnement des cotisations sociales agricoles.

Il faut, enfin, supprimer la taxe intérieure sur les produits pétroliers ou la réduction de 17,6 p. 100 à 7 p. 100 de la T. V. A. sur les carburants agricoles. Pour cela, vous n'avez pas besoin du feu vert de Bruxelles. L'Irlande, vous le savez, a décidé d'exonérer totalement de cette taxe ses agriculteurs.

M. Francis Geng. La Hollande aussi !

M. François d'Harcourt. Il faut également augmenter jusqu'à 5 p. 100 le remboursement forfaitaire et octroyer un crédit d'impôt plafonné pour ceux qui sont assujettis à la T. V. A. C'est possible, l'Allemagne fédérale vient d'en faire une démonstration, tout comme la Grande-Bretagne qui recourt de plus en plus à des financements de caractère national pour contrebalancer les dernières décisions communautaires. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant ?

En conclusion, je parlerai des retraites agricoles et de la situation sociale.

Depuis longtemps, les retraites agricoles, vous ne l'ignorez pas, sont très insuffisantes : 5 000 francs par trimestre, et parfois moins. Il est urgent d'harmoniser leur montant avec ceux du régime général.

M. Robert Cabé. Que ne l'avez-vous fait auparavant !

M. François d'Harcourt. Au surplus, il est anormal que votre projet de budget de 1985 ne prévoie pas la possibilité pour les exploitants agricoles de prendre, comme la plupart des Français, leur retraite à soixante ans.

M. Robert Cabé. Vous avez voté contre les ordonnances en 1982 !

M. François d'Harcourt. Des inégalités criantes qui subsistent et des pauvretés actuelles, un nombre très important d'agriculteurs sont les victimes. Ne l'oubliez pas ! Il vous appartient, monsieur le ministre, de remédier à cette situation. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

Mme le président. La parole est à M. Louis Besson.

M. Louis Besson. Monsieur le ministre, la nécessité d'organiser nos débats limitant la durée de chacune de nos interventions, j'ouvrirai le dossier de l'agriculture de montagne en m'en tenant à l'essentiel.

C'est ainsi que, pour éviter des redites, je ne reprendrai pas l'examen de problèmes sectoriels pourtant fondamentaux, tels que ceux que posent la situation du marché de la viande bovine, l'élevage ovin et l'exigence absolue d'obtenir au plus tôt une renégociation du règlement communautaire de 1980 ou le plan de maîtrise de la production laitière. Sur ce dernier point cependant, je serais peu crédible en soutenant avec force, dans quelques instants, diverses attentes si, préalablement, j'avais l'ingratitude de ne pas reconnaître les efforts qui ont été les vôtres pour prendre en compte la spécificité de la montagne dans la mise en place des quotas laitiers. Vous avez eu d'autant plus de mérite à les accomplir que les demandes que nous avons présentées, nous, élus de la montagne et porte-parole des professionnels locaux, n'ont été relayées, à notre connaissance, par aucune grande organisation nationale. Comme quoi il est peut-être plus facile d'organiser des congrès de protestations que de donner, par des propositions justes, une preuve concrète de solidarité effective avec la montagne !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Très bien !

M. Louis Besson. Avant d'aborder ce que j'appellerai les perspectives tracées pour l'agriculture par la loi montagne en cours d'adoption, permettez-moi d'évoquer succinctement quatre points dont l'actualité commande la prise en compte.

Tout d'abord, l'aide de l'Etat aux bâtiments d'élevage en montagne est très positivement renforcée dans les régions ayant retenu cette priorité dans leur contrat de plan avec l'Etat, mais elle s'effondre dans les régions qui n'ont pas contractualisé cette action. Or, dans les efforts d'installation en montagne, les investissements en bâtiments d'élevage ont une importance capitale. Pouvez-vous, en conséquence, nous donner l'assurance qu'un rattrapage sera possible et que l'Etat accueillera favorablement une demande d'avenant à leur contrat de plan que les régions concernées, comme Rhône-Alpes, par exemple, accepteraient de présenter ?

J'en viens ensuite à la dotation d'installation. Le décret du 8 août dernier vient de renforcer les exigences de formation, ce qui va dans le sens des souhaits des organisations, mais il ne faudrait pas que, dans la pratique, une application sans transition crée un obstacle à l'obtention de la dotation et

dissocier certaines vocations, déjà trop peu nombreuses, à l'installation. Pourriez-vous sur ce point, monsieur le ministre, consentir à certains assouplissements temporaires ?

En ce qui concerne les cotisations sociales, il serait nécessaire que, après la prise en compte progressive du revenu brut d'exploitation pendant plusieurs années consécutives, le point objectif soit fait sur les conséquences de ce critère quant à l'évolution des cotisations réclamées. A partir de l'exemple très concret du département que je représente, celui de la Savoie, j'ai de sérieuses raisons de penser que l'évolution en question doit révéler quelques graves anomalies. Dans un département de montagne, c'est légitimement que s'exprime la double revendication, d'une part, de neutralisation de la part du revenu brut d'exploitation correspondant aux productions de ceux qui ne cotisent pas ou qui ne cotisent que partiellement au régime agricole et, d'autre part, de la non-prise en compte des indemnités compensatoires, lesquelles ne peuvent être considérées comme un élément de la richesse productive des régions considérées.

Je souhaiterais que cette double requête retienne particulièrement votre attention et que vous puissiez la satisfaire.

L'aide aux surcoûts des organismes d'appui technique à l'élevage en montagne que vous avez instituée cette année s'analyse comme une aide appréciable, même si la dotation budgétaire correspondante est, pour commencer, d'un montant modeste. Pourriez-vous nous confirmer, monsieur le ministre, que cette expression nouvelle et positive de la solidarité nationale sera durable et qu'elle se développera ?

J'en viens aux perspectives ouvertes par la « loi montagne », qui inscrivent l'avenir de l'agriculture de ces zones difficiles dans une double logique, celle de la solidarité nationale et communautaire, et celle de l'autodéveloppement.

La solidarité doit être confirmée avec force car, à défaut de prix différenciés garantis, il faut impérativement reconnaître un droit à compensation des handicaps et des surcoûts, mais aussi prendre la mesure de la nature même des indemnités compensatoires et de la nécessité de leur répartition équitable. Elles se rapprochent des ressources minimales des catégories sociales les plus défavorisées. Dans bien des cas, en effet, elles représentent entre 25 et 40 p. 100 des ressources totales du bénéficiaire dont elles assurent à la fois la survie personnelle et familiale et la survie de l'exploitation. C'est dire que leur montant doit être réajusté régulièrement pour en garantir le pouvoir d'achat. Sur ce point, le projet de loi de finances pour 1985 comporte une revalorisation appréciable.

Mais ces indemnités doivent être aussi bien réparties géographiquement. Or, à cet égard, toutes les études conduites démontrent qu'elles sont mieux adaptées aux zones où l'agriculture se porte le mieux qu'aux zones les plus difficiles, en dépit de l'existence de l'indemnité spéciale de haute montagne. C'est dire que les propositions de la commission d'enquête parlementaire sur la montagne méritent toute votre attention en ce qu'elles suggèrent que la revalorisation de ces indemnités doit porter prioritairement sur les vingt premières U.G.B. de chaque troupeau.

Par autodéveloppement, terme mal compris au Sénat dans un récent débat, il faut entendre la volonté de mettre l'accent sur les atouts endogènes et leur revalorisation grâce à l'initiative locale, et à la maîtrise locale.

En clair, cette démarche doit conduire à la dynamique d'une politique de qualité grâce à la promotion de productions originales plus rémunératrices et ayant une place propre sur le marché. Cette voie, que de remarquables succès éclairent déjà, doit trouver toute sa place si l'on veut dépasser, comme c'est indispensable en montagne, faute de possibilité de remplacer la production laitière, la logique des quotas.

Certes, cette logique épargnera largement — grâce à vous, monsieur le ministre — la montagne. Elle est néanmoins dangereuse, car elle est porteuse d'une image de stagnation, sinon de régression, et elle ne peut, dès lors, constituer un horizon durable en raison de la démobilitation fatale qu'elle risque d'engendrer. C'est dire toute l'importance qui devra être attachée à l'application des articles de la « loi montagne » prévoyant la mobilisation coordonnée des organismes de recherche et de développement, ainsi que des offices d'intervention dans le cadre de programmes spécifiques aux productions agricoles de montagne.

Je conclurai en évoquant le mémorandum que, il y a un an, vous adressiez, au nom de la France, aux instances communautaires. Presque toutes les organisations ont approuvé, pratiquement sans réserve, le contenu de ce document. Le prendre en compte dans l'élaboration de la nouvelle directive socio-structurelle ne pourrait que conforter toutes les orientations que je viens de soutenir. Ainsi renouvelée et renforcée, la politique agricole dans les zones de montagne donnerait à la Communauté économique européenne l'occasion de supprimer d'inad-

missibles disparités régionales, et nul ne peut douter que, d'une plus grande cohésion interne, l'attachement à la cause européenne sortirait renforcée.

Vous pouvez être assuré de notre soutien sans réserve dans tous les efforts que vous poursuivrez en ce sens car il y va de la confirmation du caractère d'intérêt général qui s'attache à la présence d'une agriculture productive et dynamique en montagne. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme le président. La parole est à M. Balmigère.

M. Paul Balmigère. Une nouvelle fois, je veux dénoncer la situation difficile que subissent les viticulteurs du Midi. Que veulent-ils ? Vivre dignement de leur travail. Que leur impose-t-on ? La chute permanente du revenu, la casse.

Vous me répondez peut-être, monsieur le ministre, que ces problèmes ne datent pas d'hier. Mais ils s'aggravent chaque année !

M. Francis Geng. Très bien !

M. Paul Balmigère. Après l'été de 1981, une lueur d'espoir avait surgi. L'action des viticulteurs avait permis une remontée sensible des cours pendant plusieurs mois. A la fin de 1982, ils atteignaient seize francs le degré hectolitre. Nous sommes à la fin de 1984. Ils sont toujours au même point. Les importations, notamment en provenance d'Italie, qui avaient un moment ralenti, ont recommencé à envahir notre marché à des prix de braderie. Plus de 5 millions d'hectolitres lors de la campagne 1982-1983, puis 5 700 000 pour celle qui vient de s'écouler et, depuis, le rythme est de 100 000 hectolitres par semaine.

Le nouveau règlement viticole européen, qui comportait certaines améliorations et, notamment, la mise en place d'un prix plancher à un niveau relativement correct — 82 p. 100 du prix d'orientation —, n'a pratiquement pas été appliqué, comme je l'ai fait plusieurs fois remarquer.

Pis, les autorités du Marché commun ont porté un coup aux contrats de stockage à court terme que nous devons désormais financer, ce qui explique l'augmentation des crédits pour l'office des vins.

Aujourd'hui, c'est un règlement implacable que Bruxelles prétend imposer, un règlement dans lequel les quotas, autrement dit les baisses autoritaires de production, le disputent à la suppression des garanties — le prix de la distillation obligatoire pouvant être abaissé jusqu'à 33 p. 100 du prix d'orientation — avec, pour couronner le tout, l'arrachage d'une superficie équivalente à la moitié du vignoble méridional.

Pendant ce temps, de l'autre côté des Pyrénées, on plante à tour de bras, avec le concours financier des grandes banques, et ceux-là même qui voudraient nous faire croire qu'il y a trop de vin en France et dans la C.E.E. s'activent pour que le Portugal et l'Espagne, qui est en passe de se doter du plus grand vignoble du monde, deviennent le plus vite possible membres de cette communauté.

Rien n'est fatal dans cet engrenage. Voilà des années que, dans le Midi, les viticulteurs, l'ensemble de la population s'opposent à l'élargissement du Marché commun. Prévu pour l'horizon 80, ce dernier n'est toujours pas réalisé. C'est un encouragement à poursuivre ce combat, d'autant qu'une nouvelle offensive est aujourd'hui menée.

Notre vignoble est une richesse nationale. Il faut la sauvegarder, la faire fructifier. La vigne, qui est aux terres d'Oc ce que le poisson est à la mer, peut être le point de départ de toute une série d'activités industrielles concernant le matériel agricole, les engrais, l'agro-alimentaire, etc...

M. Noël Ravassard. Bien !

M. Paul Balmigère. ... ce qui assurerait la création de milliers d'emplois dans une région particulièrement touchée par le chômage. Elle peut également jouer un rôle important dans notre commerce extérieur.

Vous le savez, les viticulteurs ont consacré au cours des dernières décennies des efforts exceptionnels de qualité tant en ce qui concerne l'encépagement que la vinification. Aujourd'hui, les solutions existent pour qu'ils soient légitimement payés en retour.

Il convient, comme le préconisait mon ami Maurice Martin dans un rapport voté par l'Assemblée européenne, en avril dernier, de maintenir le stockage à court terme ; de rejeter l'augmentation des prestations viniques de 8 à 10 p. 100 ; de maintenir l'aide communautaire à l'utilisation des mouts concentrés ; de relever le prix à la distillation préventive à 75 p. 100 du prix d'orientation tout en modifiant les conditions d'application de la distillation obligatoire ; de diminuer les droits d'accises qui, dans les pays du nord de l'Europe, freinent la consommation de vin ; il convient surtout d'assurer un prix minimum garanti par le biais de distillation de soutien dès que les cours descendent au-dessous de 85 p. 100 du prix d'orientation. Je précise enfin que l'office des vins pourrait jouer un rôle efficace pour la promotion puis le respect de ces mesures.

De telles propositions pourront-elles aboutir ? Oui, si les viticulteurs œuvrent à leur succès. Au-delà des différences d'opinion, des élargissements politiques ou syndicaux, je sais qu'ils ont une volonté commune, je le disais au début de mon propos. Ils veulent vivre dignement de ce travail qu'ils aiment.

Cette volonté les pousse à agir pour empêcher l'élargissement du Marché commun, qui les ruinerait. Elle continuera de les pousser pour que se réalisent les mesures dont je viens de parler. Dans ce grand combat, ils peuvent compter sur notre soutien total. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Mme le président. La parole est à M. Bayou.

M. Raoul Bayou. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans ma courte intervention, je veux être très clair et très net.

Si la viticulture, aujourd'hui, connaît une situation délabrée, on le doit, d'une part, à la politique résolument néfaste menée par la droite de 1958 à 1970 (*exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*)...

M. Xavier Deniau. Ce n'est pas ce que vient de dire l'orateur qui vous a précédé !

M. Raoul Bayou. Avec des importations inutiles, des droits de circulation très élevés, la création de la T. V. A., une fiscalité abusive.

M. Xavier Deniau. Il disait le contraire !

M. Raoul Bayou. On le doit, d'autre part, après 1970, à une politique de libéralisme sauvage qui s'est traduite par l'abandon des garanties du statut viticole d'Edouard Barthe, la poursuite des importations, l'ouverture des frontières sans précaution, l'oubli délibéré de l'esprit et de la lettre du traité de Rome et en particulier des clauses de sauvegarde qu'il comportait.

M. Francis Geng. Et Mendès-France ?

M. Raoul Bayou. Ajoutons à ces méfaits une campagne anti-vin commencée dès 1958 et qui a porté ses fruits empoisonnés puisque la consommation, vous le savez, a chuté de façon anormale, alors que celle de l'alcool est en progression constante.

Monsieur le ministre, voici vingt-cinq ans que j'interviens à cette tribune dans la discussion du budget de l'agriculture. Il me faut constater que les problèmes de la viticulture demeurent aigus et que, malheureusement, aucune des solutions mises en application n'a réussi à les résoudre de manière définitive.

Depuis la mise en place du Marché commun agricole, la situation de la viticulture méridionale n'a cessé de se dégrader. Notre proposition d'office des vins s'est heurtée à un refus de Bruxelles que rien n'a pu fléchir. Même lors de récoltes déficitaires, les prix du marché ont toujours été de 20 p. 100 inférieurs à ceux qui étaient fixés à Bruxelles. Les reports de stocks trop volumineux et les importations de volumes importants d'Italie ont toujours été la cause de l'affaissement des cours.

A ce jour, les prix oscillent entre 16 et 17 francs le degré, alors que le prix d'orientation est de 24 francs, et ce, malgré une prévision de récolte inférieure de 10 p. 100 à celle de l'an dernier et de 15 p. 100 par rapport à une récolte moyenne.

Au cours de la campagne qui vient de se terminer, aucune mesure de soutien des cours prévue par les règlements n'a pu être prise, la commission de Bruxelles n'ayant pas les moyens financiers nécessaires. Les cours ne se sont pas redressés et ce sont les viticulteurs français qui ont le plus pâti de cette situation.

Or les responsables de l'épuisement des ressources budgétaires de la C. E. E. sont connus : ce sont les Italiens et les Allemands qui, par des artifices déloyaux, ont apporté à la distillation préventive des volumes anormaux.

La commission a constaté ces pratiques frauduleuses, mais ne les a pas sanctionnées. Au contraire, compte tenu des impératifs financiers, elle propose à présent des mesures draconniennes auxquelles il est impossible de souscrire.

D'abord, un arrachage massif de 220 000 hectares. Dans ce domaine, la France a déjà payé puisqu'elle a arraché 208 000 hectares depuis 1960, alors que l'Italie et l'Allemagne ont planté sans aucune retenue.

Il faut donc aller ailleurs que chez nous chercher les responsables des excédents structurels et ne pas inciter les plus malheureux à arracher leurs vignes, au risque de déstabiliser toute une région.

Une deuxième proposition consiste à fixer un pourcentage de récolte par hectare qui soit commercialisable, le solde étant astreint à une distillation obligatoire à bas prix. Nous ne pourrions souscrire à cette idée que si la partie commercialisable était suffisante et assurait le bénéfice d'un prix garanti, comme pour d'autres productions agricoles, notamment le lait.

De plus, nous ne pourrions admettre que la période prise en considération pour la fixation du volume de la distillation obligatoire soit celle des trois dernières années. Ce serait donner

une prime à ceux qui, par des plantations abusives et d'autres moyens anormaux, ont considérablement augmenté leur potentiel de récolte.

Cette politique de la commission de Bruxelles se place dans la perspective de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun.

Alors, là aussi il faut être clair.

L'Espagne, vous le savez, a le plus grand vignoble du monde, avec 1 700 000 hectares. Elle a des rendements très faibles, de l'ordre de 25 hectolitres par hectare, qui pourront être très facilement et très largement augmentés. De plus, la législation sociale agricole de ce pays est pratiquement inexistante et les salaires sont très inférieurs à ceux des ouvriers agricoles de la région méridionale.

En conséquence, le prix des vins en Espagne est de 50 p. 100 inférieur à celui des marchés méridionaux, soit huit francs environ le degré-hecto.

On peut aisément imaginer ce qui se passerait si on ouvrait la frontière franco-espagnole sans les précautions que la prudence et la justice exigent et sans la création de contrôles qui s'avèrent indispensables sur tous les plans.

C'est pourquoi, avant toute décision d'entrée de l'Espagne et du Portugal, il faut que le problème viticole soit définitivement résolu, il faut que, par des décisions claires, simples et efficaces, les viticulteurs français soient assurés d'obtenir une juste et équitable rémunération de leur travail et de leur capital foncier.

J'ajoute que mes craintes s'appliquent aussi bien aux vins d'appellation d'origine contrôlée qu'aux vins de table, car l'Espagne produit d'excellents vins qui seront des concurrents redoutables par leur qualité et leurs bas prix.

Je sais, monsieur le ministre, que vous vous battez avec acharnement à Bruxelles pour la qualité de nos vins et pour le revenu des viticulteurs.

Nous savons que vous avez su conserver pour nos viticulteurs la garantie de bonne fin, un instant menacée, et que le budget français a pris à sa charge, à votre demande, les contrats de stockage à court terme abandonnés par la C. E. E. Il est vrai aussi que vous avez porté un rude coup aux montants compensatoires.

Nous savons également que ce sont les Italiens qui s'opposent à votre projet et demeurent partisans du statu quo qui leur est favorable.

Si, pour des raisons politiques, il était passé outre à vos efforts, si les solutions préconisées par la viticulture méridionale, et notamment la coopération, n'étaient pas retenues et si la Communauté se contentait de vagues promesses, comme elle vient de le faire pour l'huile d'olive, cela poserait à chacun de nous un vrai problème de conscience devant une Europe élargie qui ne correspondrait pas au Traité de Rome et qui, dans ces conditions, porterait un coup très dur à l'économie de la région que je représente. Il faut que le Gouvernement le sache.

Monsieur le ministre, j'aurais voulu aussi vous parler des produits nouveaux de la vigne et de la nécessité de fixer à soixante ans l'âge de la retraite pour les exploitants agricoles. Mon ami Sénéas tout à l'heure vous entretiendra de ces problèmes en son nom et au mien.

Peut-être, monsieur le ministre, penserez-vous que je défends avec trop de chaleur et de partialité la cause des vignerons...

M. le ministre de l'agriculture. Mais non !

M. Raoul Bayou. Je le fais parce que je le dois, je le fais parce que c'est juste, je le fais au nom d'un principe que nous connaissons tous : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ».

Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. Monsieur le ministre, les viticulteurs de notre pays, et en particulier ceux du Midi, ont toujours fait leur devoir, en toute occasion. Ils ont aussi le sentiment d'être utiles à la nation. Mais ils sont encore loin d'avoir atteint l'égalité à laquelle ils ont droit. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mme le président. La parole est à M. Bégault.

M. Jean Bégault. Présidant à l'Assemblée nationale le groupe d'études des problèmes de l'horticulture, étant en outre, semble-t-il, le seul parlementaire issu de cette grande famille, je voudrais, monsieur le ministre, vous expliquer très rapidement les graves soucis que rencontre cette profession.

La production horticole est assurée par 18 500 entreprises exploitant 21 000 hectares dont 2 000 sous serres et abris. Le poids social de ce secteur est extrêmement important si l'on considère que ces entreprises font directement travailler 45 000 personnes au seul stade de la production. On notera par ailleurs que la valeur à la production a dépassé 6,5 milliards de francs en 1983, contre 1,8 milliard en 1970.

La production horticole jouit, en France, d'atouts véritables. Le marché intérieur y est important et en développement. En outre, il existe à l'étranger des débouchés pour les produits français de qualité. La variété des sols et des climats, la présence des chefs d'entreprise et de leurs salariés, le haut niveau de la recherche et des techniques sont également des conditions favorables au développement de la production.

Mais, malgré ces atouts primordiaux, la production française n'a pas suivi l'évolution du marché, comme le démontre clairement la dégradation de la balance du commerce extérieur. Celle-ci a enregistré en 1983 un déficit de l'ordre de 1,5 milliard de francs. L'importation représente aujourd'hui 23 p. 100 de la valeur à la production contre 11,5 p. 100 en 1970. Les causes de cette dégradation régulière sont à rechercher principalement parmi les obstacles auxquels les entreprises sont confrontées.

Il est incontestable que notre horticulture doit faire face à des contraintes de caractère économique qui ont dramatiquement freiné son développement. Alors que, face au premier choc pétrolier de 1973, les entreprises hollandaises ont été non seulement mises en mesure, mais encore incitées à renouveler leur parc de serres chaudes, la France a alors brutalement suspendu sa politique d'aides en la matière. Un très regrettable retard a ainsi été pris par la production française.

Aujourd'hui les horticulteurs et les pépiniéristes se heurtent à une fiscalité non adaptée à leurs problèmes — en particulier pour le renouvellement de leurs immobilisations — à des charges de main-d'œuvre tout à fait excessives, à des financements onéreux et difficiles à obtenir, à des coûts d'énergie prohibitifs. En outre, ils souffrent d'une insuffisance de contrôle des végétaux importés, au regard de la normalisation, de la facturation et des règles phytosanitaires. Le manque de moyens des services publics est, à cet égard, évident.

Comment faire face à cette situation ? Seule une politique globale, tracée par les pouvoirs publics, en étroite concertation avec la profession, permettra d'en sortir. A la veille de l'élargissement de la C.E.E., il est urgent d'arrêter cette politique. Les producteurs français souhaitent que le Gouvernement affirme sa volonté de prendre les mesures indispensables pour sauvegarder une horticulture forte, compétitive et agressive.

Il faut redonner aux jeunes le goût et les moyens de s'insérer. Il faut restaurer la confiance des chefs d'entreprise, tous jours prêts à se battre, mais de moins en moins optimistes quant à leur avenir. Il faut enfin que les conditions offertes à la production horticole française lui permettent à la fois de reconquérir le marché intérieur et de réduire un déficit extérieur devenu insupportable.

Les professionnels demandent à reprendre le dialogue avec les pouvoirs publics. Il y va de l'existence même de leurs entreprises et de l'emploi des dizaines de milliers de salariés qu'elles font travailler.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour aider cette profession et lui permettre d'être à même de rivaliser avec ses concurrents européens ? *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Mme le président. La parole est à M. Prat.

M. Henri Prat. Dans le temps trop court qui m'est accordé, je me bornerai, monsieur le ministre, à aborder un aspect particulier des problèmes qui vous préoccupent, sur lequel j'ai merai que vous nous fassiez part de votre avis et de vos intentions. Il s'agit, en résumé beaucoup, du marché de la viande et des activités qu'il entraîne depuis les établissements d'abattage, principalement les abattoirs publics, jusqu'aux industries de transformation et de conditionnement situées en aval. Je limiterai mes réflexions à la situation, dans ce domaine, des régions voisines des Pyrénées, face à l'entrée prochaine de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté européenne.

Vous l'avez dit depuis longtemps et on le répète maintenant : l'adhésion de l'Espagne et du Portugal ne présente pas que des aspects négatifs. C'est surtout vrai pour le Sud-Ouest — vous l'avez indiqué à Pau — et pour les Pyrénées-Atlantiques en particulier.

Cet avantage potentiel est sans doute réel pour ce qui concerne le maïs, l'élevage et l'exportation de viande ou de produits conditionnés ou transformés. Pour ce dernier secteur, cependant, il pourrait ne se révéler que virtuel si l'on n'engage pas tout de suite une action pour le préserver et le conserver. Le risque est là !

En effet, la loi de 1965 sur l'organisation du marché de la viande n'est pas encore, vingt ans après, totalement appliquée et bon nombre d'abattoirs publics ne satisfont pas encore aux règles communautaires. Or, jusqu'à ce jour, le Sud-Ouest et les Pyrénées-Atlantiques étaient handicapés en raison de leur éloignement du centre de l'Europe et les perspectives d'exportation

étaient très réduites. Mais, demain, la situation va changer, et peut-être en notre faveur, à la condition que nous ayons fait l'effort indispensable de mise en conformité avec les règles de la Communauté européenne pour ce qui concerne les abattoirs publics, point de passage obligé de la filière viande.

Plusieurs abattoirs publics, inscrits au plan national des abattoirs et situés à quelques dizaines de kilomètres seulement de l'Espagne, comme Oloron et Orthez dans les Pyrénées-Atlantiques, ont bien un projet de modernisation, mais sans mise en conformité avec les règles communautaires. Aucune viande ou produit transformé en provenance de bêtes abattues dans ces abattoirs ne pourra donc être exporté. Ces établissements devront se contenter de fournir les consommateurs français, pour lesquels on est moins exigeant. On pourrait d'ailleurs s'interroger sur le bien-fondé de cette étrange discrimination.

Vous me direz, monsieur le ministre : « Qu'ils modernisent leurs installations ! » Fort bien, mais, dans l'état actuel des interventions de votre ministère, cela s'avère impossible pour des abattoirs de petite ou de moyenne importance, même s'ils sont inscrits au plan national. En effet, l'équilibre financier des comptes du maître d'ouvrage — la collectivité locale en général — qui constitue le « manche de la hache » du comité n° 6, où ne siège aucun élu, ne peut être atteint et, systématiquement, les projets de modernisation sont refusés.

C'est là qu'il convient de s'interroger. Si certains établissements de moindre dimension sont inscrits au plan national des abattoirs publics, cela suppose qu'ils présentent un intérêt et que leur existence doit être maintenue. Or ils sont déjà désavantagés par rapport aux abattoirs importants car ils ne bénéficient pas, en général, de l'aide du F.E.O.G.A. Il faut donc leur donner les moyens d'entreprendre leur modernisation en leur octroyant des aides suffisantes pour passer le cap du fameux équilibre financier de l'investissement, car cet équilibre dépend en réalité de l'importance des subventions d'Etat.

En agissant ainsi, monsieur le ministre, vous situerez votre action dans l'effort de modernisation décidé par le Gouvernement. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si la situation actuelle se prolongeait, cela prouverait que vous considérez, ou bien que l'inscription au plan national n'a aucune signification, ou bien que ces établissements ne doivent pas y figurer. Je ne vois pas, quant à moi, d'autre raisonnement possible.

Dans ce domaine comme ailleurs, la solution ne passe pas par les grandes concentrations dans des abattoirs à très fort tonnage. Certes, l'abattoir de Pau, avec les installations qui vont se réaliser autour, constituera un outil privilégié pour le Sud-Ouest. Pour en avoir personnellement conçu le programme, j'en suis évidemment convaincu. Mais le rôle des P.M.E. et P.M.I. de la filière viande doit être aussi protégé et développé. Or l'existence des abattoirs publics dont je viens de parler en est une garantie : elle favorise le développement de la filière viande en incitant à l'installation d'industries modernes dans des secteurs ou des vallées d'élevage qui ont aussi besoin d'activités économiques nouvelles.

Pour peu qu'on les y aide sérieusement, ces régions de province peuvent tirer grand profit d'un élargissement de la Communauté européenne qui les concerne directement. Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous trouverez, dans ce domaine aussi, les formules d'aide dont elles ont besoin pour saisir une occasion qu'il convient de ne pas manquer. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Mme le président. La parole est à M. Gilbert Mathieu.

M. Gilbert Mathieu. La discussion de votre budget coïncide, monsieur le ministre, avec la mise en place des quotas laitiers et, bien que les agriculteurs ne connaissent pas encore les volumes qu'ils pourront produire sans super-prélèvement au cours de cette campagne, les effets de la réduction de la production commencent à se faire sentir.

Dans mon département de la Côte-d'Or, les effets conjugués de la réduction imposée à tous les producteurs et du programme de cessation d'activité laitière entraînent une baisse de la production dans des proportions bien supérieures à ce qui est nécessaire pour respecter les contraintes imposées par Bruxelles. Certaines petites laiteries voient leur collecte baisser de 30 à 40 p. 100 alors qu'elles manquaient déjà de lait pour faire tourner correctement leurs installations. Bel, entreprise importante, perd aux alentours de 5 à 6 p. 100. Or, dans ma région, la majeure partie du lait est transformée en fromage de qualité, emmental et épaisse notamment, dont l'écoulement ne pose aucun problème et dont une bonne partie est exportée — jusqu'à 60 p. 100 pour certaines de ces entreprises. Les plus petites ne pourront pas supporter une telle baisse de production et seront contraintes de fermer leur porte, donc de licencier.

Les conséquences sur les producteurs seront tout aussi redoutables. Ceux qui ne peuvent prétendre à la qualité d'agriculteur prioritaire — et ils sont les plus nombreux — verront leur progression stoppée. Or la plupart d'entre eux sont de petits ou moyens producteurs qui auraient besoin d'augmenter leur production pour atteindre une taille qui leur permette d'être compétitifs. Sont-ils condamnés à arrêter leur production ? Si c'est le cas, il faut le dire clairement et les y préparer en poursuivant pendant plusieurs années le programme d'aide à la cessation d'activité qui a été mis en place.

Quant aux quotas supplémentaires qui vont être attribués aux agriculteurs prioritaires, ils sont très insuffisants pour leur permettre d'atteindre les objectifs fixés dans les études prévisionnelles d'installation ou dans les plans de développement. Faut-il interdire toute installation dans le secteur de l'élevage laitier ? Je ne le pense évidemment pas et, dans ma région, on a beaucoup encouragé les jeunes à s'installer dans cette production. Ces jeunes ont établi une étude prévisionnelle qui a été acceptée ; ils ont investi en conséquence et, aujourd'hui, on leur dit qu'ils ne pourront augmenter leur production que de 11 500 litres par an sans prélèvement. Ce chiffre est dérisoire ! Il ne permettra ni de constituer des exploitations rentables ni de faire face aux échéances financières.

De leur côté, les agriculteurs qui ont déposé une demande de cessation d'activité avant le 31 août n'ont toujours pas perçu leur prime, bien que leur dossier ait été accepté. Ils ont cessé la production, vendu leurs vaches, tout au moins certaines d'entre elles, à perte, mais rien n'est encore venu compenser leur manque à gagner.

Une autre conséquence, peu évoquée, est le devenir des terres libérées par les exploitants qui cessent de produire du lait. On a beau nous dire que les quotas ne sont pas attachés au foncier, qu'il n'y a pas de valeur patrimoniale du bail, la réalité fait qu'une terre où on ne peut plus faire que de l'élevage perdra beaucoup de sa valeur et risque même d'être difficile à louer ou à vendre.

M. Jean-Louis Coasduff. Très juste !

M. René André, rapporteur pour avis. C'est un gros problème !

M. Gilbert Mathieu. La mise en place des quotas va également peser sur le marché de la viande qui n'avait pas besoin de cela. Cet afflux de vaches de réforme tombe au plus mal, monsieur le ministre, au moment même où la consommation diminue du fait de la baisse du pouvoir d'achat et où la production est au plus haut. En outre, les vaches à lait subsistantes qui ont été saillies par un taureau à viande vont constituer, l'année prochaine, un nouvel apport important de viande sur le marché. Les spécialistes estiment donc — vous l'avez vous-même reconnu ce matin — qu'il y aura encore deux ou trois années difficiles pour la viande mais qu'à l'horizon 1990, l'Europe risque de devenir déficitaire. Encore faudra-t-il qu'à ce moment-là nous ayons suffisamment de producteurs compétitifs pour répondre à la demande. Or, avec un revenu qui a baissé plus que jamais en 1984, je me demande combien auront pu subsister en 1990.

Enfin, un certain nombre de producteurs vont se reconvertir en céréales. Cela se traduira par une baisse de revenu car, dans bien des cas, les structures d'exploitation sont trop petites pour qu'une telle substitution puisse se faire sans diminution du revenu. De plus, le secteur céréalier n'est pas si florissant pour qu'il puisse sans risque absorber ce surcroît de production. Les tergiversations de Bruxelles en matière de commerce des céréales, les difficultés rencontrées cette année pour loger les récoltes n'ont pas de quoi nous inciter à l'optimisme.

Vous me direz peut-être que ces producteurs pourront faire des protéagineux, mais les contraintes administratives sont telles dans ce secteur que bon nombre de fabricants d'aliments du bétail préfèrent encore, hélas ! acheter du soja. Cette année, la récolte des céréales d'appoint a le plus grand mal à s'écouler sur le marché français. Il est quand même navrant qu'une bureaucratie tatillonne vienne ruiner les efforts entrepris par la recherche, en particulier par l'I.N.R.A. de Dijon, au sujet duquel je suis intervenu à différentes reprises auprès de vous, monsieur le ministre.

Avant de mettre en place les quotas, il aurait fallu définir une politique agricole claire. Quel type d'agriculture souhaitons-nous pour demain ? Voulons-nous des agriculteurs performants, capables de rivaliser avec nos partenaires de l'Europe du Nord, ou voulons-nous des agriculteurs nombreux et assistés ?

A saupoudrer les aides comme vous le faites, monsieur le ministre, je crains fort que nous n'ayons ni les uns, ni les autres. Ce n'est pas dans votre budget que je trouve la réponse à ces questions, c'est pourquoi je ne pourrai le voter. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Mme le président. La parole est à M. Chouat.

M. Didier Chouat. Monsieur le ministre, mes chers collègues, comme celui de 1984, le budget de l'agriculture pour 1985 est marqué par la priorité accordée à l'enseignement et à la formation. Ce n'est pas une surprise dans la mesure où cela correspond à la poursuite d'un effort porté sur plusieurs années. D'ailleurs, depuis un an, deux textes législatifs sont venus conforter cette priorité à la formation agricole : la loi de Plan et son programme prioritaire n° 2 puis, plus récemment, la loi portant rénovation de l'enseignement agricole public.

Cette politique volontariste conduite par le Gouvernement correspond à une réelle attente dans l'opinion si l'on en juge par la progression des effectifs scolarisés en septembre dernier dans l'enseignement agricole public. Avec plus de 5 p. 100 d'augmentation, on a pu parler d'une vogue pour l'enseignement vert et cette tendance est, par elle-même, très encourageante.

A la lecture des chiffres contenus dans ce projet de budget comme des rapports qui nous ont été présentés, deux objectifs semblent se dessiner s'agissant de l'enseignement agricole : la modernisation et la justice.

La modernisation de l'enseignement agricole est une nécessité absolue et réclame des efforts constants. Elle figure explicitement dans les objectifs retenus pour le 9^e Plan comme dans les missions définies par la loi du 9 juillet 1984. Cette modernisation est d'autant plus nécessaire que — faut-il le rappeler ? — des retards importants avaient été pris en matière d'investissements à partir de 1969, au point que les crédits pour 1981 votés à la fin de 1980 représentaient à peine plus de la moitié de ceux de 1966 en francs courants.

Or, dans l'enseignement technique, en particulier, toute stagnation, tout retard est dangereux. L'évolution technologique est rapide en agriculture comme dans l'industrie, et l'enseignement doit sans cesse s'adapter aux transformations technologiques. C'est pourquoi on n'a pas tort d'affirmer que l'enseignement et la formation techniques constituent des investissements au même titre que les infrastructures ou les travaux d'hydraulique.

Pour mener à bien cette politique de modernisation, le projet de budget pour 1985 prévoit un certain nombre de moyens nouveaux importants : cent créations de postes et cinquante transformations d'emplois ; soixante ouvertures de nouvelles classes ; 18 millions de francs de crédits consacrés à l'informatique — première étape d'un plan de quatre ans — enfin, la construction, tant attendue, d'un lycée agricole public en Loire-Atlantique, seul département de France qui n'en était pas encore doté.

Ces moyens quantitatifs accompagnent une volonté toujours affirmée d'amélioration et de rénovation pédagogique, ainsi que la poursuite de la politique de formation professionnelle en faveur des exploitants agricoles et des salariés de l'agriculture.

A ce titre, je tiens à souligner l'effort qui continue d'être fait, avec 4,5 millions de francs inscrits dans ce budget, en faveur de la formation à la gestion des exploitations agricoles. Cela est très important.

Malgré cet ensemble de mesures très positives qui vont dans le sens de la modernisation, nous sommes préoccupés par la relative faiblesse des crédits consacrés aux constructions neuves — hormis un lycée en Loire-Atlantique — et à la maintenance des équipements scolaires. Nous souhaitons qu'au moins dans ce domaine les contrats de Plan conclus entre l'Etat et les régions soient totalement honorés.

Après les aspects relatifs à la modernisation, je veux traiter de l'objectif de justice qui marque ce projet de budget en matière d'enseignement agricole.

Cette justice concerne d'abord les personnels de l'enseignement agricole public avec la régularisation de 409 emplois et la poursuite du plan de titularisation des auxiliaires. On peut seulement regretter que les moyens consacrés aux personnels n'aient pas permis de régler deux dossiers : celui des maximums de service des professeurs de collège et celui des monitrices, une quarantaine, qui attendent toujours leur titularisation bien qu'exerçant depuis de nombreuses années avec tous les titres requis. Je pense également à la situation des enseignants des centres de formation et d'apprentissage agricoles. Nous savons certes que tout ne peut être réalisé en un ou deux exercices budgétaires, mais il conviendrait que tous ces personnels soient rassurés sur leur avenir.

La justice apparaît aussi dans l'attribution des crédits à l'enseignement agricole privé. Ils enregistreront une progression de près de 5 p. 100 en 1985 après avoir connu une augmentation de 28 p. 100 en 1984, ainsi que vous l'avez rappelé ce matin, monsieur le ministre, ce qui représentera un accroissement d'environ 33 p. 100 en deux ans. Cet effort financier considérable devrait permettre de commencer dès 1985, la mise en application de la loi spécifique à l'enseignement agricole privé que nous examinerons dans quelques jours, et sur laquelle j'aurai à revenir en qualité de rapporteur.

La justice se manifeste enfin en faveur des familles dont les enfants fréquentent les établissements d'enseignement agricole, avec une progression importante du montant des bourses, première étape du rattrapage du retard constaté depuis de nombreuses années par rapport aux bourses scolaires attribuées dans l'éducation nationale. Là encore les objectifs du 9^e Plan comme ceux de la loi du 9 juillet 1984 sont respectés. Cela mérite d'être souligné.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste se félicite de la priorité affirmée dans le domaine de l'enseignement et de la formation agricoles.

Nous savons que la poursuite de cette politique conditionne la réussite des efforts consentis par les pouvoirs publics et par toute la profession agricole en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs, de la modernisation et de la compétitivité de notre agriculture. C'est pourquoi nous l'approuvons. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Mme le président. La parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'économie bretonne est en danger. Les producteurs de lait, les producteurs de viande bovine et les aviculteurs bretons sont, pour beaucoup d'entre eux, en détresse et je tiens aujourd'hui à être l'un de ceux qui font entendre leur voix.

La mise en place des quotas laitiers frappe de plein fouet les trois régions de l'Ouest qui concentrent près de la moitié de la production laitière française, soit l'équivalent de la production néerlandaise. S'il était nécessaire, monsieur le ministre, de maîtriser la production laitière, fallait-il pour autant édicter une réglementation aussi complexe, aussi technocratique que celle qui a été élaborée ? N'auriez-vous pas pu instaurer des aides à la cessation d'activité plus attractives, une politique de restructuration, d'assainissement du cheptel laitier et une promotion active des exportations vers la Communauté économique européenne et les pays tiers ?

Permettez-moi d'abord de souligner le désarroi des jeunes exploitants qui, projetant de s'installer, n'ont pu obtenir, dans les délais, les prêts qu'ils avaient sollicités auprès du Crédit agricole parce que les laiteries ne peuvent toujours pas déterminer leurs quantités de référence. Les incertitudes qui pèsent sur les modalités d'application des quotas et sur le sort réservé aux 50 539 demandes d'aide à la cessation de livraison de lait, la bataille pour l'obtention de quantités de référence supplémentaires et la reconnaissance de droits de priorité créent, dans les régions les plus menacées, comme la Bretagne, une tension explosive.

Efforcez-vous à tout le moins, monsieur le ministre, d'obtenir qu'aucune pénalité ne soit infligée en fin de campagne aux producteurs qui auraient dépassé leur quantité de référence. En effet, les producteurs de lait qui vont subir une grave diminution de leur revenu et connaître des difficultés financières inextricables ne sauraient supporter une quelconque pénalisation. Faites donc en sorte que la gestion des quantités de référence soit suffisamment souple entre régions pour qu'aucun producteur de lait ne soit soumis à la surtaxe, alors que le quota national ne serait pas atteint.

Faites également que les exploitants français ne soient pas les spoliés d'une politique dépourvue de sens faute d'être mondiale. Ainsi la Nouvelle-Zélande et l'Australie accroissent leur production laitière. Si des discussions internationales n'étaient pas rapidement engagées afin de réguler le marché mondial du lait, la politique pratiquée en France mènerait à l'absurde. D'ores et déjà, dans certaines régions, les laiteries tributaires de quotas vont être contraintes d'importer faute de trouver sur place un approvisionnement suffisant. Quel paradoxe stupéfiant !

Enfin, pourquoi cette uniformité dans l'application des quotas, ce qui privilégie les gros producteurs ? Le nombre moyen de vaches par exploitation n'atteint, en France, que quinze animaux, contre trente-six aux Pays-Bas et cinquante-six au Royaume-Uni. Avec un troupeau de quinze à vingt vaches laitières, l'éleveur ne peut tirer de son exploitation que le minimum vital. L'application d'un pourcentage de réduction uniforme, quelle que soit la quantité de lait produite, pénalise, de manière inéquitable, les petits producteurs.

Pourquoi ne pas avoir envisagé la suppression de la garantie de prix au-delà d'un certain seuil de production ? Vous risquez, sous prétexte d'enrayer la surproduction laitière, de casser l'appareil de production.

M. Robert Cabé. Vous devenez socialiste, monsieur Bouvard !

M. Loïc Bouvard. La politique des quotas mise en place a des répercussions néfastes sur l'emploi dans les usines de transformation du lait, dans les centres de contrôle laitier, dans les centres d'insémination et pour les fabricants d'aliments du bétail. A vrai dire, c'est l'équilibre économique et social de la Bretagne qui est mis en péril.

Cela est d'autant plus vrai qu'aux conséquences dramatiques des quotas laitiers s'ajoute la crise qui sévit chez les producteurs de viande bovine — vous avez vous-même reconnu ce matin, monsieur le ministre, la baisse de leur niveau de vie — et chez les aviculteurs bretons.

Avec plus d'un millier de producteurs et 21 millions de poules pondeuses, la Bretagne assure de 40 à 45 p. 100 de la production française d'œufs. Or, en dix ans, le prix de revient d'un œuf a augmenté deux fois plus vite que son prix de vente : 120 p. 100 contre 65 p. 100. L'effondrement des cours et la surproduction en 1982 ont eu des répercussions catastrophiques pour la Bretagne.

Certes, des mesures d'assainissement du marché ont été prises. Mais, malgré cela, la situation est restée des plus précaires, et près de 150 aviculteurs sont actuellement menacés de faillite en Bretagne.

Une circulaire du ministère de l'agriculture a invité les exploitants ayant un endettement de plus de 55 francs par poule pondeuse à cesser leur activité moyennant une aide plafonnée à 50 000 francs. Le Crédit agricole des Côtes-du-Nord a aussitôt dénoncé les prêts et les cautions accordés à près de quatre-vingts exploitations avicoles lourdement endettées. Peut-on, monsieur le ministre, reconvertir une exploitation agricole avec une somme aussi minime ?

L'émotion est grande à la fois chez les aviculteurs et chez les fournisseurs d'aliments pour le bétail, qui leur sont liés sur le plan financier. C'est toute la filière avicole bretonne qui risque de s'effondrer car les trois quarts des producteurs d'œufs bretons sont couverts de dettes. D'ailleurs, que prévoit-on pour ceux dont la dette par poule se situe entre 40 et 55 francs ? Une consolidation provisoire de leur situation financière en attendant, sans doute, de constater bientôt qu'ils sont eux aussi des « irrécupérables ».

Il faut agir vite, avec un plan d'ensemble, pour sauver ce qui peut encore l'être. L'enjeu est de taille. Il y va de la survie de l'économie bretonne, de la survie de centaines de familles qui, aujourd'hui, ont peur.

Pour les producteurs de viande bovine, je vous engage vivement, monsieur le ministre, à répondre positivement aux demandes formulées dans le vœu voté hier à l'unanimité par le conseil régional de Bretagne.

Où, plaider pour la Bretagne, plaider pour ceux qui la font vivre, qui luttent de toutes leurs forces et qu'il faut aujourd'hui aider, très vite. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Alain Brune.

M. Alain Brune. Monsieur le ministre, on est passé de moins de 8 000 installations de jeunes agriculteurs en 1980, à 14 335 en 1983, et de 64 installations par an en moyenne dans le Jura de 1973 à 1980, à 125 en 1982, et à 111 en 1983, soit une augmentation de plus de 75 p. 100 depuis 1981. Cette progression résulte en grande partie, nul ne peut le nier, de l'action que vous avez menée en matière de politique d'installation et qui n'a d'équivalent dans aucun autre secteur d'activité, ni — il faut le souligner — dans aucun autre pays de la Communauté.

Ainsi, et d'autres orateurs avant moi l'ont déjà relevé, le montant de la dotation d'installation pour jeune agriculteur a doublé depuis 1981, conformément aux engagements du Président de la République. En effet, l'enveloppe consacrée à la dotation d'installation pour jeune agriculteur est passée, de 220 millions de francs en 1980 à 760 millions de francs en 1984 et elle est de 940 millions de francs dans le projet pour 1985, ce qui correspond à une augmentation de 23,7 p. 100, qui montre à la fois l'ampleur et la continuité de l'action exemplaire conduite par le budget de l'Etat en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs.

A l'heure où certains et certains crient « au feu » avant de voir ou sentir le moindre début d'incendie ; à l'heure où certains écrivent, sans rire, que « la progression de l'enveloppe de la dotation d'installation pour jeune agriculteur en 1985 ne signifie pas une revalorisation de son montant qui n'a pas évolué depuis 1981 » ; à cette heure, il est juste de souligner cet effort sans précédent de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

L'effort consenti dans le domaine de la dotation d'installation pour jeune agriculteur se retrouve d'ailleurs dans le cadre des mesures prises en matière de prêts bonifiés d'installation. En effet, le plafond d'encours de ces prêts a été récemment augmenté d'un tiers alors que les taux sont de 4,75 p. 100 en zones défavorisées et de 8 p. 100 dans les autres zones. Ainsi, l'enveloppe de ce type de prêts a connu un accroissement de 81 p. 100 en quatre ans, passant de 2,4 milliards de francs en 1980 à 4 350 millions de francs en 1985.

Dans le même sens, vous avez, monsieur le ministre, signé le décret n° 84-778 du 8 août 1984 modifiant les conditions d'octroi des aides en matière d'âge, en matière de qualification professionnelle plus grande pour les candidats les plus jeunes, et en matière de superficie d'exploitation.

Il est bien compréhensible que l'on veuille faire reposer les installations sur une solide capacité technique et sur une maturité suffisante. Ne retrouvait-on pas déjà ces soucis dans l'article 9 du décret n° 74-129 relatif à la modernisation des exploitations agricoles, cosigné par M. Chirac et M. Giscard d'Estaing ?

Cependant, je regrette — ainsi que l'a déjà souligné notre collègue Louis Besson — que les dérogations et transitions prévues par votre décret, monsieur le ministre, soient insuffisantes sur le terrain, dans la mesure où les structures d'enseignement susceptibles de donner une bonne capacité technique ne sont pas toujours prêtes à accueillir les jeunes aujourd'hui candidats à l'installation.

M. Michel Lambert. C'est vrai !

M. Alain Brune. Je tenais à formuler cette remarque.

Afin de conforter cette politique d'installation, tout en la diversifiant, vous avez engagé, monsieur le ministre, deux nouvelles actions que vous nous annonciez d'ailleurs il y a un an, à cette même tribune ; là encore les promesses sont tenues.

Il s'agit d'abord des actions tendant à faciliter les opérations de pré-installation dans les zones à forts handicaps spécifiques pour soutenir les mouvements d'installation, en maintenant des aides familiaux, en facilitant les contrats « jeunes-ainés », en favorisant l'installation des jeunes issus de milieu non agricoles. La ligne budgétaire affectée à ce type d'action est passée de 40 à 45 millions de francs pour 1985, soit une augmentation de 12,5 p. 100.

Il y a eu ensuite l'institution du livret d'épargne entreprise valable pour les créations et reprises d'exploitations agricoles.

Ce livret, qui bénéficie d'une exonération fiscale et permet d'obtenir un prêt à un taux privilégié, consacre les justes notions d'égalité et de justice entre l'agriculture et l'industrie, notions fortement appréciées, à juste titre, par les agriculteurs.

Ainsi, à travers ce faisceau de mesures renforcées par votre budget, l'installation des jeunes, parallèlement à la nécessaire modernisation des exploitations agricoles, est rendue moins difficile. Elle ne saurait cependant, en tout état de cause, être facilitée de ce seul fait car elle se heurte — je le constate sur le terrain — à quatre séries de difficultés.

La première est celle du problème foncier.

En effet, sur le marché foncier, le candidat à l'installation, hors succession est confronté aux besoins d'agrandissement des exploitations existantes. Ainsi, les terres libérées par l'I.V.D. dans le Jura en 1982 ont été utilisées à 53 p. 100 en moyenne pour les agrandissements et à moins de 40 p. 100 pour les installations.

Le candidat se heurtera aussi à la réticence de propriétaires craignant de louer leurs terres à un jeune qui pourrait ne pas être solvable ou enclins à céder aux diverses spéculations s'exerçant sur le marché.

Même dans le cadre d'une succession, la recherche de terres disponibles pourra être un préalable à l'installation, lorsque l'agrandissement s'avérera nécessaire à la constitution d'une exploitation viable. C'est pourquoi j'insiste tout particulièrement, monsieur le ministre, sur la nécessité d'instruire définitivement et de signer rapidement des schémas directeurs départementaux de structures dont l'application, notamment dans le Jura, est urgente.

Le deuxième problème est celui du financement du capital d'exploitation, car, depuis une vingtaine d'années, la modernisation des exploitations a entraîné un renchérissement considérable du capital d'exploitation, rendant ainsi souvent difficile la reprise par un jeune.

Dans les cas les moins problématiques, dans le cadre des successions, les choses se déroulent souvent en deux temps : d'abord reprise du capital d'exploitation, puis acquisition du foncier et des bâtiments.

Malgré l'importance actuelle de la D.J.A., il arrive, lorsqu'il n'y a pas de successeur familial pour l'exploitation — et certains exemples en Franche-Comté laissent entrevoir que ce problème se posera plus fréquemment à l'avenir — que celle-ci soit démembrée bien qu'un jeune ait été candidat à l'installation. Les sociétés d'épargne foncière agricoles ne sont alors pas suffisamment efficaces.

Quant au troisième problème, il s'agit des conditions de logement qui revêtent souvent une grande importance pour les intéressés.

En effet, nombre d'agriculteurs prenant leur retraite souhaitent conserver leur maison d'habitation, liée le plus souvent, du moins dans ma région, aux bâtiments d'exploitation.

La reprise de l'exploitation implique alors pour le jeune, soit la cohabitation avec ses parents dans le cadre d'une succession, soit la recherche d'un logement à l'extérieur de l'exploitation, ce qui lui posera des problèmes d'organisation et de coût.

Enfin, le quatrième problème tient à l'environnement économique et humain.

Le dépeuplement plus ou moins accentué de certains secteurs, l'éloignement des pôles urbains, la faiblesse de la vie associative et culturelle parfois, la desserte plus ou moins déficiente de certains services publics sont en effet autant d'éléments dissuasifs pour le candidat à l'installation.

Il y a donc, parallèlement aux données techniques, foncières, financières, des difficultés sociales qu'il faut éliminer dans le cadre de l'aménagement du territoire et des chartes intercommunales, car l'on sait bien que les jeunes candidats à l'installation sont aujourd'hui nombreux.

Il convient donc de mener une politique d'ensemble, appuyée sur la cohérence de mesures nationales, régionales et locales, afin de conforter les actions engagées, dans le domaine de l'installation des jeunes, pour une amélioration de la liaison entre départ et installation ou entre retraite et installation, au service du développement de l'agriculture familiale petite et moyenne.

Je ne saurais conclure, monsieur le ministre, sans évoquer, ne serait-ce que brièvement, l'application des quotas laitiers dans le massif jurassien.

Je me félicite de la mise en place récente pour la maîtrise de la production laitière du G.I.E. franc-comtois créé à partir de l'action positive et conjointe des élus, de la profession et de vos services.

Je dois cependant relever trois points à cet égard, dont le premier est la nécessité d'apporter des aides financières spécifiques à nos petites structures laitières — les coopératives franc-comtoises, productrices, le plus souvent, de fromage de Comté — afin qu'elles puissent faire face aux conséquences des baisses de litrages et des cessations d'activité.

D'autre part, pour les jeunes qui s'installent ou dont les exploitations sont en cours de développement, les forfaits retenus pour les quotas supplémentaires semblent insuffisants au regard des exploitations agricoles comtoises, beaucoup moins polyvalentes que celles d'autres régions, avec une orientation laitière largement prédominante. Je rappellerai à cet égard que le lait représente 46 p. 100 du produit agricole brut franc-comtois.

Enfin — vous avez évoqué ce point ce matin — je souhaite que, dans le cadre de la renégociation à Bruxelles de la directive socioculturelle, vous soyez très ferme, monsieur le ministre, comme je sais que vous pouvez l'être, pour permettre la prise en compte particulière d'une marge de progrès dans les zones défavorisées ou de montagne où il n'est pas possible de produire autre chose que du lait.

Voilà, monsieur le ministre, les réflexions que je tenais à formuler au sujet de la politique prioritaire de l'installation des jeunes, priorité renforcée encore dans votre projet de budget, que je voterai car, dans ce domaine comme dans d'autres, tout en tenant compte des impératifs économiques nationaux, il élargit mieux que le budget précédent les voies de l'avenir pour l'agriculture de notre pays, une agriculture familiale, moderne et responsable. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme le président. La parole est à M. Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le ministre, mon intervention portera sur le budget annexe de prestations sociales agricoles.

Vous le savez, les agriculteurs sont très sensibles à l'augmentation des cotisations sociales. En 1980, la hausse atteignait 23,5 p. 100. Mais, depuis 1982, elle n'a cessé de décroître : 16,5 p. 100 en 1983 ; 9,8 p. 100 en 1984. Vous avez rappelé que, pour la première fois depuis plus de dix ans, elle passait au-dessous de la barre de 10 p. 100. Pour 1985, cette hausse sera de 7,32 p. 100.

Pendant le même temps, le minimum vieillesse, la valeur du point de retraite, les pensions d'invalidité, les prestations familiales étaient revalorisées.

Cette baisse des cotisations professionnelles a donc été possible malgré les mesures spécifiques prises pour améliorer le régime de protection des agriculteurs.

Pour 1985, le budget annexe des prestations sociales agricoles — environ 62 milliards de francs — est en augmentation de 5,3 p. 100 par rapport à celui de 1984.

Les prestations vieillesse, qui en représentent 55,7 p. 100, augmentent de 5,7 p. 100.

Les prestations maladie, qui en représentent 32,4 p. 100 contre 33,6 p. 100 l'an dernier, augmentent de 6,9 p. 100.

Les prestations familiales en représentent 9,14 p. 100 contre 9,9 p. 100 l'an dernier.

Ces deux chiffres indiquent la régression du nombre des maternités. Cette tendance qui se poursuit n'est pas sans avoir de conséquences non seulement sur le renouvellement de l'agriculture mais aussi sur son financement, sur l'installation des jeunes et sur la désertification des communes rurales.

Les causes de cette baisse démographique sont multiples, mais ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, d'améliorer l'allocation maternité des agricultrices ?

Ma deuxième remarque concerne les prestations maladie qui représentent 32,4 p. 100 du B.A.P.S.A. contre 33,6 p. 100 l'an dernier.

Cette évolution est le résultat de la diminution de la population agricole, certes, mais aussi de la politique du Gouvernement pour la réduction des dépenses de santé et de la politique de sensibilisation menée avec les professionnels des assurances mutuelles agricoles. Cet effort a été significatif ; nous pouvons le constater sur le terrain. Par exemple, pour le régime agricole, dans le département de la Sarthe, en 1983, l'assurance maladie a connu une augmentation inférieure à 6 p. 100. Les dépenses hospitalières ont progressé de 2 p. 100 seulement. Le renforcement du maintien à domicile des personnes âgées par la mise en place notamment des services de soins infirmiers à domicile en zone rurale contribue non seulement à stopper cette envolée des coûts de la santé, mais à permettre aux agriculteurs âgés de vivre ensemble et de rester dans un lieu qui leur est cher.

La politique de redéploiement entreprise doit permettre de mener à son terme cette action que l'on doit considérer comme prioritaire.

Vous me permettez seulement une remarque. Les différents services, qui interviennent pour les soins infirmiers à domicile et qui relèvent de tutelles différentes, doivent se rencontrer et se coordonner davantage.

Parallèlement les ressortissants du régime agricole qui ont droit à l'aide ménagère devraient bénéficier, me semble-t-il, du même nombre d'heures que ceux du régime général. Il est également nécessaire d'avancer vers l'harmonisation des participations payées par les bénéficiaires de l'aide ménagère, variable suivant les régimes et les départements.

Je ne dirai qu'un mot sur les prestations vieillesse et sur la retraite à soixante ans pour les agriculteurs car plusieurs orateurs se sont déjà exprimés sur ce sujet et d'autres le feront.

Si certains dirigeants de la profession sont timides sur ce point, monsieur le ministre, sachez que les agriculteurs, dans leur grande majorité, attendent cette mesure. Espérons que 1985 sera pour eux la bonne année.

Je tiens à relever trois autres mesures positives, dont l'une a été annoncée ce matin : l'abattement des cotisations accordé aux jeunes agriculteurs ; la possibilité de recouvrement des cotisations par voie de prélèvement mensuel ; la poursuite de la recherche d'une plus juste répartition des cotisations sociales. Sur ce dernier point, je relève depuis trois ans une avancée considérable : la recherche d'une meilleure assiette ; il faut poursuivre dans cette voie.

Je ne parlerai pas du statut de l'agricultrice. M. Gouzes le fera après et mieux que moi. Mais j'ai noté — et nous nous en félicitons — que vous avez décidé ce matin de « prendre ce problème à bras-le-corp ».

Monsieur le ministre, dans un contexte difficile ce budget non seulement préserve l'essentiel mais encore il permet des mesures nouvelles. C'est pourquoi nous le voterons. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Metals.

M. Pierre Metals. Mon intervention portera essentiellement sur la politique laitière que vous conduisez, monsieur le ministre, non pas seul — je tiens à le souligner — mais avec l'ensemble des organisations syndicales et professionnelles. Je dirai qu'elle est difficile et courageuse, efficace et porteuse d'avenir.

Politique difficile, pourquoi ?

La France n'est pas seule. Elle appartient à la Communauté économique européenne, premier producteur laitier au monde avec 23 p. 100 du total. Les produits laitiers représentent près de 20 p. 100 de la production agricole finale et le marché européen du lait augmente chaque année de 2,5 à 3 p. 100 alors que la consommation des produits laitiers, avec une hausse de 0,5 p. 100, peut être considérée comme stagnante. Quant au marché mondial — et c'est tout de même paradoxal par rapport aux drames de la faim dans le monde — il est saturé. Le gonflement des stocks de poudre de lait et de beurre coûte trop cher.

Alors qu'en France la collecte laitière a progressé de 1973 à 1983 de 24 p. 100 et seulement de 4,8 p. 100 de 1980 à 1983, elle connaît chez nos partenaires un rythme nettement supérieur. Je ne citerai que l'Irlande : 67 p. 100 en dix ans ; 15,6 p. 100 sur trois ans.

Il était donc difficile d'expliquer aux organisations syndicales et aux producteurs de lait français qu'il fallait réduire leur production.

Fallait-il leur proposer une baisse uniforme des prix garantis afin de les dissuader de produire plus ? Les conséquences graves et immédiates de cette mesure sur leurs revenus ont écarté cette solution. Procéder à une augmentation différenciée de la taxe de coresponsabilité en fonction du volume produit n'était pas non plus une proposition à retenir.

C'est pourquoi, courageusement, et votre action a été déterminante, monsieur le ministre, la Communauté économique européenne a établi la politique des quotas.

Que n'avons-nous entendu ou lu sur cette politique aujourd'hui encore ? Je ne rappellerai pas ici les propos alarmistes. Le débat a eu lieu. Il est du devoir des responsables syndicaux d'être vigilants, mais il ne me paraît pas sain, surtout dans une démocratie comme la nôtre, de semer l'inquiétude dès qu'un changement se produit. La vie n'est-elle pas un continué changement ?

Aussi vais-je rappeler rapidement les mesures prises pour assurer le respect des quotas laitiers fixés à Bruxelles et qui — il est bon de le répéter — ont tenu compte de la moindre responsabilité des producteurs français dans l'accroissement de la production laitière au sein de la Communauté.

Trois types de dispositions ont été prises.

Premièrement, des mesures d'incitation de la cessation de livraison de lait : allocation annuelle d'attente d'un montant maximal de 32 000 francs, proposée aux producteurs âgés de plus de cinquante-cinq ans jusqu'au moment de leur retraite et que 63 p. 100 d'entre eux ont choisie ; prime de non-livraison laitière, d'un montant de 18 300 francs, proposée aux producteurs âgés de plus de soixante-cinq ans et en faveur de laquelle 19 p. 100 ont opté ; prime de conversion d'un montant maximal de 45 750 francs, proposée aux producteurs qui se tourneront vers d'autres productions animales ou végétales et que 18 p. 100 ont choisie.

Deuxièmement, des mesures d'accompagnement concernant le revenu des producteurs, la gestion des marchés du lait et de la viande et les répercussions d'ordre industriel et social de la réduction de la collecte laitière sur les entreprises de ce secteur.

Troisièmement, les modalités de gestion des quantités de référence par laiterie. C'est le niveau de 1963, moins 2 p. 100, qui fixe la quantité supérieure des laiteries.

L'ensemble de ces dispositions coûtera 975 millions de francs en 1984. Tous les cas particuliers ont été retenus : calamités, épizooties, dont certains producteurs ont été victimes en 1983, sans oublier les producteurs engagés dans un plan de développement ou les jeunes agriculteurs à peine installés.

Attribution des références complémentaires, modalités et critères de ces réallocations ne sont prévus qu'après concertation avec les organisations professionnelles.

En Vendée, la première réaction, provoquée par ce que beaucoup ont appelé le « choc psychologique », fut le désarroi. Il faut rappeler, d'une part, que la moyenne de progression de la production dépassait la moyenne régionale et nationale depuis 1980, et, d'autre part, que 34 p. 100 des jeunes qui se sont installés dans ce département depuis 1983, où l'on compte plus de 400 installations par an, ont choisi la production laitière. Heureusement cette première réaction passée, les agriculteurs, remarquablement aidés par les syndicats, par l'association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles et par la direction départementale de l'agriculture, ont réussi, en un temps record, à présenter 1 788 dossiers : 168 pour la prime unique, 1 019 pour la prime annuelle — ce qui est un succès indiscutable — et 601 pour la prime de conversion. Ainsi, entre 54,5 millions et 55 millions de litres ont pu être libérés.

Le Gouvernement et votre ministère sont attentifs à l'application de toutes ces mesures pour que les plus modestes et les jeunes agriculteurs ne soient pas pénalisés. Cette politique est efficace et porteuse d'avenir. N'est-ce pas un secteur qui a réalisé un solde positif de 10 milliards de francs à l'exportation en 1983 ?

En examinant, avec les organisations syndicales et professionnelles, les mesures à prendre afin de poursuivre la politique de modernisation de l'économie laitière, tout en respectant les engagements communautaires de la France, vous assurez l'avenir. De jeunes agriculteurs peuvent continuer à s'installer sur des exploitations laitières. Bien entendu, ils ne le feront que s'ils obtiennent des garanties. Pour certains les objectifs de production sont fixés dans leur étude prévisionnelle d'installation. Il est normal de considérer ces études prévisionnelles d'installation comme des contrats qui lient les jeunes agriculteurs avec les pouvoirs publics.

Il est indispensable, monsieur le ministre, de maintenir la politique d'installation. Des terres seront libérées d'ici à 1990, elles doivent permettre d'installer 14 000 jeunes par an pendant dix ans. Il n'est donc nullement question de la disparition qu'on nous annonçait tout à l'heure. Je souhaite que vous nous précisez à nouveau vos intentions.

Dans le département de la Vendée, dont je citais l'exemple tout à l'heure, même si l'éleveur possède une grande faculté d'adaptation, la production laitière étant gelée pendant cinq ans, nous risquons de constater une diminution des installations dans les trois ans à venir. De plus, les conditions d'octroi de l'I. A. D. sont plus contraignantes. De nombreux agriculteurs, qui bénéficieront de la prime annuelle seront tentés d'exploiter jusqu'à l'âge de la retraite agricole et ne libéreront pas de terres.

Dans certaines régions, les professionnels envisagent de relancer l'élevage du veau de boucherie nourri au lait entier cru. Des études garantissent qu'il existe une clientèle pour acheter ces veaux de haute qualité.

En outre, la recherche de la meilleure qualité du lait oblige la profession à plus de rigueur, ne serait-ce qu'en obtenant plus de propreté du matériel de traite. Des méthodes de nettoyage existent pour une meilleure efficacité, assurant ainsi un meilleur prix du lait.

Maitriser la production laitière n'a donc pas que des inconvénients. Les craintes, parfois justifiées, concernant les pénalités viennent d'être levées. Vous avez annoncé, monsieur le ministre, à la satisfaction de la profession, qu'il n'y aurait pas de pénalité pour dépassement de production en octobre 1984. Honorer l'ensemble des dossiers d'aides à la cessation d'activité laitière constitue un engagement que vous tiendrez. Heureusement pour notre agriculture, la production laitière ne disparaîtra pas demain.

Monsieur le ministre, nous comptons sur votre volonté, sur votre compétence, sur votre ténacité pour continuer de mener à bien cette politique laitière malgré tous les obstacles que vous avez déjà franchis et malgré ceux que vous rencontrerez encore. Je n'en citerai que quelques-uns.

Parmi les mesures dérogatoires prises pour les producteurs des départements sinistrés, il serait nécessaire, afin de ne pas les pénaliser, de laisser aux producteurs laitiers le choix effectif de la meilleure année de référence entre les trois dernières. Il serait en effet très néfaste de ne pas corriger, même de façon très partielle, les conséquences des calamités naturelles. Je citerai en exemple la situation du département de la Moselle.

Sachant qu'il n'y a pas eu de superprélèvement, certains producteurs vont-ils continuer à « jouer le jeu », si vous me permettez cette expression ?

Le prix du lait payé aux producteurs ne connaît que 3,5 à 3,8 p. 100 d'augmentation, alors que 5,86 p. 100 étaient annoncés par les accords de la Communauté économique européenne.

Les arrêtés concernant la qualité du lait ne vont-ils pas pénaliser les petits producteurs ?

Les industries de transformation du lait ne vont-elles pas apparaître comme décentrées par rapport aux zones de forte production, ce qui grèvera les coûts de transport ? Cette question est préoccupante en Vendée.

Enfin — c'est aussi une interrogation — quelles seront les conséquences, sur la production de viande bovine, de viande ovine et sur la production céréalière à court et à moyen terme de cette nouvelle politique laitière ?

L'appui du groupe parlementaire socialiste vous est acquis, monsieur le ministre. Avec vous, nous ne ménagerons pas nos efforts pour mener à bien une politique agricole digne de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme le président. La parole est à M. François Patriat.

M. François Patriat. Monsieur le ministre, mes chers collègues, parmi les inquiétudes dont nous font part chaque semaine, chaque jour, les agriculteurs, figurent bien sûr les cours des produits, en particulier ceux de la viande, marché où règne un marasme extraordinaire comme l'a rappelé notre collègue Mme Commergnat. En effet, les prix sont aujourd'hui loin d'atteindre ceux escomptés lors de la négociation de Bruxelles. Mais il y a aussi la mise en place des mesures fiscales prises dans la loi de finances de 1984. Vous savez que cette réforme a provoqué un grave mécontentement dans les campagnes et vous avez vous-même souhaité, monsieur le ministre, que la réflexion sur ce sujet soit approfondie.

Il n'y a pas d'objection majeure à l'instauration d'un système fiscal moderne reposant sur le revenu de l'exploitation et déterminé par les principes généraux de la comptabilité. Mais il faut que ces principes tiennent compte des caractéristiques et des contraintes de la production agricole bien différentes de celles de l'appareil productif industriel.

L'opposition que les professionnels manifestent aujourd'hui aux mesures fiscales envisagées par la loi de finances de 1984 ne procède donc pas du désir de conserver le régime du forfait collectif. Ils le jugent archaïque et néfaste, propre à entraîner des disparités difficiles à corriger. Faire de la comptabilité un outil de gestion, gage d'efficacité économique, d'équité fiscale et sociale et de transparence de la connaissance des revenus, sont des objectifs que nous souhaitons atteindre.

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial. Très bien !

M. François Patriat. Mais il faut que les mesures prises pour parvenir à ce résultat soient compatibles avec la réalité de la lourdeur des investissements et qu'elles soient justifiables économiquement, c'est-à-dire que les paysans puissent satisfaire eux-mêmes leurs obligations comptables. Nous souhaitons connaître rapidement les conclusions et les avis du groupe administration-profession, car il ne faut pas que la généralisation de l'imposition au bénéfice réel s'accompagne d'un système comptable inadapté.

Cette crainte se concentre sur plusieurs sujets. Le premier concerne les stocks à rotation lente. Nous nous félicitons que l'article 19 bis, adopté par notre assemblée et qui avance d'un an la date de blocage de la valeur des stocks, ait été adopté. Les exploitants qui opteront pour ce système de comptabilisation de leurs stocks à rotation lente retiendront la valeur à la fin du premier exercice qui suit leur entrée en stock. Le système est simple dans son principe. Son efficacité est bien fonction de la durée de déduction des stocks, et il est plus judicieux, car il correspond mieux à la réalité économique.

Néanmoins, si l'on ne peut aboutir, et nous le comprenons bien, au stock permanent, il conviendrait de distinguer entre les parties du troupeau qui constituent des produits de l'exploitation et qui doivent être passées en stock, et celles qui sont des moyens de production et qui devraient être traitées en moyens de production amortissables. L'article 80 de la loi de finances 1984 ne s'y oppose pas, et la question pourrait être réglée par décret.

Par ailleurs, pour la viticulture, le système de blocage est d'une efficacité pratiquement nulle, alors que la provision pour hausse de prix avait des effets positifs.

Aussi demandons-nous le rétablissement d'un mécanisme de provisions adapté spécifiquement à la production viticole.

Les avances aux cultures n'ont pas tout à fait la nature des encours de fabrication des entreprises industrielles. Nous soutenons leur réintégration en stock qui évite une évasion fiscale dénoncée par le rapport Laxan. Mais il faut tenir compte du fait que les avances comprennent les produits mis en terre et les façons culturales. Seuls les ensemencements et les amendements générant des encours, les labours profonds et le drainage ont la nature de dépenses amortissables. Les avances en terre ne peuvent en outre incorporer le travail fourni qui ne donne pas lieu à rémunération lorsque c'est celui de l'exploitant, ce qui est le cas le plus général.

La mise en place du réel simplifié suscite des inquiétudes, légitimes je dois le dire, quant à son coût et à son application. Une étude de votre ministère révèle que le coût moyen des comptabilités était d'environ 6 800 francs en 1981, ce qui correspond à plus de 8 000 francs en 1985. Le prix de revient des obligations comptables, qui représentent aujourd'hui 1,5 p. 100 du chiffre d'affaires des exploitants concernés, dépassera donc 3 p. 100 de ce même chiffre d'affaires pour les exploitants qui franchiront le seuil de 380 000 francs en 1988. Or il s'agira d'agriculteurs pour lesquels l'impôt à payer sera très faible, voire nul, quel que soit le mode de détermination du résultat fiscal.

Nous pouvons pour cela nous inspirer — et cela est repris dans le rapport de notre collègue Benetière — d'autres systèmes européens qui mettent en œuvre des régimes réels très simplifiés pour les petites exploitations. Un tel régime serait réservé aux exploitants qui viennent de quitter le forfait ou qui le quitteront au cours des prochaines années et prendrait en compte les exploitations qui font entre 400 000 francs et 800 000 francs de chiffre d'affaires. Il reposerait sur une comptabilité de caisse, avec un état des créances et des dettes et un bilan si possible tous les trois ans.

Enfin, monsieur le ministre, nous demandons avec fermeté que l'entrée en vigueur du nouveau système s'appuyant aux G. A. E. C. n'intervienne au plus tôt que le 1^{er} janvier 1985.

M. Parfait Jans. Très bien !

M. François Patriat. Il est en effet difficile d'admettre qu'une loi publiée au *Journal officiel* le 30 décembre 1983 puisse entraîner le passage au réel dès le 1^{er} janvier 1984 d'un nombre considérable de G. A. E. C.

Il faut donc accorder ce report des nouvelles règles d'appréciation des limites du forfait, d'autant plus qu'à l'heure actuelle peu de circulaires et de décrets d'application des dispositions

votées en 1983 ont été encore publiés. Et les sociétaires des G. A. E. C. sont dans l'incertitude la plus totale sur les conditions précises de détermination de leur bénéfice réel.

Telles sont, monsieur le ministre, les propositions pour lesquelles nous sollicitons votre appui, afin que réussisse cette réforme dotant nos exploitants d'un régime fiscal équitable et simple et qui ne sacrifie ni l'outil de travail ni l'esprit d'entreprise.

Je veux, avant de conclure, évoquer au nom de mon collègue Malgras, député de la Moselle, les effets néfastes d'une augmentation très forte du foncier non bâti dans de nombreuses communes. Cette taxe atteint quelquefois un seuil qui grève lourdement les charges d'exploitation. Mon collègue souhaite qu'on puisse prévoir, comme pour la taxe professionnelle, un pourcentage annuel maximum d'augmentation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Michel Lambert. Très bonne suggestion !

Mme la président. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre, cette année, l'agriculture traverse à nouveau un mauvais moment. Les prix sont restés bas puisque, en moyenne, ils n'ont augmenté que de 1,5 p. 100, et la baisse du revenu qui découle un peu de cela sera d'environ 4 p. 100. Et, ce qui est plus grave pour l'avenir de notre agriculture, le nombre des installations connaît une diminution dramatique. Alors que l'on avait enregistré 14 500 dotations aux jeunes agriculteurs en 1983, on n'en prévoit pour 1984 que 10 000 à 11 000 seulement.

Tout cela est en grande partie le fait de votre politique socialiste, et je vais vous le démontrer.

M. Robert Cabé. Combien y en avait-il de votre temps ? Soyez plus modeste !

M. Jacques Godfrain. L'agriculture française, monsieur le ministre, est en effet malade du socialisme.

D'abord, le Gouvernement socialiste ne considère pas l'agriculture comme un secteur économique à part entière. On l'a vu lors de l'élaboration du 9^e Plan et on le constate chaque fois que nos dirigeants font un discours économique. L'agriculture n'y est au mieux qu'évoquée, M. Fabius lui-même n'échappe pas à cette tendance. A la limite, son discours d'investiture du 24 juillet dernier contredit votre réponse de ce matin à notre collègue Goasdull. En effet, M. Fabius a fixé trois priorités pour la France : la recherche, l'investissement et la formation des hommes. Certes, il a bien dit, du bout des lèvres, parce qu'il fallait bien le dire, que cela valait pour l'agriculture, mais avouez que cela est un peu faible !

Deuxième cause socialiste des problèmes de l'agriculture : la limitation des productions. L'institution des quotas est un bouleversement complet pour notre politique agricole. On se détourne d'une politique agricole dynamique pour aller vers une politique agricole de récession.

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial. C'est le fruit de votre imprévoyance !

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Godfrain, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jacques Godfrain. Je vous en prie.

Mme la président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Godfrain, quand on définit des priorités horizontales, la formation, la recherche, l'investissement, s'appliquant à tous les secteurs, il est évident qu'elles s'appliquent à égalité à toutes les activités productives nationales. C'est une question de présentation. Pourquoi voulez-vous que l'agriculture soit brimée ? Vous connaissez d'ailleurs les chapitres de mon budget qui sont en augmentation.

Quant aux quotas laitiers, méfiez-vous, car c'est une idée de huit gouvernements conservateurs. Je l'ai combattue tant que j'ai pu, mais je n'y ai pas coupé. C'est une idée de libéraux, c'est-à-dire une idée de gens qui traitent les problèmes trop tard, parce que jusqu'à ce qu'il y ait le feu ils ne croient pas à l'intervention de la puissance publique. Et après, on fait de la police économique ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jacques Godfrain. Lors de son intervention du 24 juillet, M. Fabius a fixé trois priorités : la recherche, l'investissement et la formation. Je dis que l'agriculture échappe à ces priorités horizontales. La recherche a abandonné le ministère de l'agriculture, puisque l'I.N.R.A. vous a échappé. L'investissement vous échappe également, puisqu'il est rue de Rivoli. Quant à l'enseignement, il ressort de vos réponses à des questions écrites que j'ai sous les yeux que vous vous orientez vers l'abandon progressif de l'enseignement agricole au ministère de l'éducation nationale, et vous le savez bien. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Robert Cabé. Vous plaisantez !

M. Raoul Bayou. Il ne comprend rien !

M. François Loncle. Il doit se tromper de budget !

M. Jacques Godfrain. J'ai la réponse à vos questions écrites, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous un mot, monsieur Godfrain ?

M. Jacques Godfrain. Je vous en prie.

Mme la président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Je ne peux tout de même pas laisser dire n'importe quoi.

M. Robert Cabé. Absolument !

M. le ministre de l'agriculture. J'ai la joie de rappeler à cette assemblée qu'elle a voté à l'unanimité, il y a peu de mois, une loi réformant l'enseignement agricole public et qui précise de manière explicite son rattachement au ministère de l'agriculture. Je me suis battu pour ce rattachement que je crois nécessaire, ne serait-ce que parce que nos établissements d'enseignement technique agricole ont une relation avec la population et le milieu professionnel beaucoup plus forte que dans toutes les autres formes de l'enseignement technique.

Par ailleurs, je suis ravi que l'I.N.R.A. dépende du budget de la recherche, et cela pour plusieurs raisons. Au demeurant, n'oubliez pas que j'en reste cotuteur. Sachez que le directeur général de l'I.N.R.A. et, souvent, ses collaborateurs sont dans mon bureau pour ajuster les programmes de recherche. Sachez que chaque fois que l'I.N.R.A. passe un contrat avec telle ou telle région pour développer une production, c'est sur les conseils des services de l'agriculture, et notamment des directions départementales, donc en pleine liaison avec mon ministère.

J'ajoute que, du point de vue de l'irrigation du milieu scientifique, en interdisciplinaire, et notamment en biotechnologie, il valait mieux, pour gérer complètement la priorité budgétaire que le Gouvernement socialiste donne à la recherche, que l'I.N.R.A. soit rattaché au ministère de la recherche, tout en gardant ses liens profonds avec le ministère de l'agriculture. Je ne mesure pas mon influence à l'étendue de l'empire sur lequel j'ai autorité administrative...

M. Robert Cabé. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. ... mais au nombre de mes idées qui passent. Et sachez que je me réjouis de mes rapports avec l'I.N.R.A. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jacques Godfrain. Vous venez d'exprimer un choix politique. C'est votre affaire. Vous souhaitez que la recherche agronomique relève du ministère de la recherche scientifique et non du ministère de l'agriculture. Nous en prenons acte.

En matière d'enseignement, je vous demande de vérifier vos réponses aux questions écrites des parlementaires, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. On peut lire dans une réponse récente que l'on s'oriente, notamment en matière agricole, vers un système unifié de l'enseignement.

Quant aux quotas, vous venez d'expliquer que huit pays européens conservateurs les ont choisis. Eh bien, monsieur le ministre, il est navrant — d'autres diraient que c'est déshonorant, mais je ne le fais pas par courtoisie — que ce soit le ministre de l'agriculture français qui ait signé une note au *Journal officiel des communautés européennes* le 31 mars 1984 sur ces quotas laitiers.

La restriction des productions n'est pas notre politique. Oui, nous préférons l'excédent relatif à la pénurie ! Et ne me dites pas que les quotas ne s'appliquent que dans le domaine laitier. Les mêmes engagements sont en voie d'être pris pour le vin, et on les applique de façon détournée pour les céréales puisqu'on fait baisser les prix dès que l'on a atteint un certain niveau de production. Cette politique de quotas, c'est bien principalement à vous que nous la devons, grâce aux « négociations » que vous avez menées. Avouez que lier son nom à une politique de restriction de la production n'est pas chose très glorieuse.

Alors, je voudrais savoir quel est le bon discours socialiste. Est-ce celui du Premier ministre sur l'entreprise, sur la production, sur l'esprit de conquête, ou celui du ministre de l'agriculture sur la restriction des productions ?

M. Robert Cabé. Chirac ferait bien de vous retirer la délégation !

M. Jacques Godfrain. Troisième exemple du mal que vous avez fait à l'agriculture : la politique foncière. Votre loi du 1^{er} août dernier n'a qu'un but : limiter l'étendue de terre que l'exploitant peut mettre en valeur. Non seulement c'est complètement à contre-courant de l'évolution agricole...

M. le ministre de l'agriculture. Et c'est surtout faux !

M. Jacques Godfrain. ... qui fait que, de plus en plus, des terres ne trouvent pas preneur, notamment du fait du manque d'installations, mais c'est en outre absolument unique dans notre économie. Imaginez un fabricant à qui vous interdirez d'accroître le nombre de ses machines-outils ou un transporteur dont vous limiteriez le nombre des camions. Ce serait leur condamnation ! Mais vous imposez ce type de raisonnement aux agriculteurs parce que vous savez que, dans tous les régimes socialistes, c'est par l'agriculture que l'on a commencé à socialiser l'économie. (*Rires et exclamation sur les bancs des socialistes.*) Oui, c'est par la réforme agraire que l'on a toujours commencé. Cela commence discrètement, plus discrètement que vous ne le dites...

M. Raoul Bayou. On crée des canards boiteux, puis on les tue !

M. Jacques Godfrain. ... mais cela se termine toujours par une socialisation générale de l'économie.

Et si certains veulent en être convaincus, je leur demande de regarder, dans les communes gérées par des maires socialistes, les taux d'augmentation de l'impôt sur le foncier non bâti. Je citerai les cas de Montpellier...

M. Francis Gong. Exact !

M. Jacques Godfrain. ... de Millau, que je connais bien, et d'Aurillac, monsieur le secrétaire d'Etat. Et je ne ferai pas l'injure à M. le ministre de lui demander le taux d'augmentation de l'impôt sur le foncier non bâti à Conflans-Sainte-Honorine. Bref, ce sont là quelques exemples des méfaits du socialisme.

Mais cela va plus loin, puisque vous vous en prenez même à votre propre ministère dont vous attaquez le fonctionnement. Je pense à l'exercice du « pouvoir syndical », qui a été étendu en mai 1982 pour tous les fonctionnaires, puisque chaque organisation syndicale représentative a désormais le droit de tenir dans ses locaux administratifs une réunion mensuelle d'une heure, à laquelle le personnel peut participer pendant les horaires de service. Autant dire que, chaque fois, c'est une demi-journée de travail de perdue.

Mieux encore : vous avez accepté que votre ministère soit l'un des premiers où seront appliquées les lois Auroux.

M. Robert Cabé. Super-réac !

M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial. C'est un grand progressiste !

M. François Loncle. C'est le Le Pen de l'agriculture !

M. Jacques Godfrain. J'en veux pour preuve une note de service intitulée « Accord d'expression des agents », en date du 28 février 1984, et signée par vous-même, monsieur le ministre. Cette note organise « l'expression directe des agents » du ministère de l'agriculture, et je ne résiste pas au plaisir de la citer.

« Sur les lieux et pendant le temps de travail, lors de chaque réunion, le groupe d'expression désignera parmi ses membres, sans considération de grade, un animateur et un secrétaire chargé de la rédaction du compte rendu. » Et il pourra même faire appel à un expert extérieur au ministère de l'agriculture.

Vous acceptez donc, monsieur le ministre, la fin de la hiérarchie, l'introduction de la politique dans le fonctionnement du ministère, la socialisation totale.

M. Jean Giovannelli. N'importe quoi !

M. Jacques Godfrain. Vous organisez une hiérarchie parallèle et la critique des hauts fonctionnaires par les syndicalistes.

M. Louis Maisonnat. Vous voulez des fonctionnaires au garde-à-vous avec leur stylo !

M. Robert Cabé. Monsieur Godfrain, vos amis ne vous applaudissent même pas !

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Godfrain, me permettez-vous de vous interrompre une nouvelle fois ?

M. Jacques Godfrain. Si vous voulez, monsieur le ministre.

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Godfrain, encore une fois, je ne peux pas laisser tout dire.

Je veux d'abord affirmer une solidarité complète avec l'ensemble du personnel de mon ministère, qui n'a pas toujours été le mieux loti parmi les administrations françaises. J'ai trouvé à mon arrivée un personnel de qualité, compétent et qui aime à servir quand il croit à la cause qu'il sert. Je me suis beaucoup appuyé sur les organisations syndicales du ministère. Vous commettez une faute extrêmement dangereuse en confondant syndicalisme et politique. C'est ce vice qui détruit bien des aspects de la capacité contractuelle de la société française. Dès l'instant où l'on mélange tout, on ne peut à la fois faire évoluer en souplesse de grands organismes sociaux et respecter le débat politique qui ne doit pas se dérouler n'importe où. C'est de syndicalisme qu'il s'agit dans cette affaire, et je m'honore d'avoir, à travers la circulaire que je vous remercie d'avoir bien voulu citer, appliqué les lois et règlements qui régis-

sent notre pays. Je suis heureux que le ministère de l'agriculture soit non pas à la traîne, mais en avance dans le domaine social. Le résultat, tel que je le perçois, est que mes directions, mes bureaux sont plus meublés, plus actifs à la tâche qu'ils ne l'avaient été depuis longtemps, et je suis heureux d'être à la tête d'une administration dont je peux être fier, et cela probablement parce que je fais confiance au personnel syndical.

M. Jacques Godfrain. Applaudissez, messieurs ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.*) Merci !

Monsieur le ministre, je vous mets au défi d'envoyer une copie de cette circulaire à tous les agriculteurs français en leur demandant de l'appliquer dans leur propre exploitation. L'agriculture française n'y résisterait pas.

En conclusion, la France a besoin d'une agriculture forte et d'agriculteurs capables d'augmenter la production. Elle aura besoin d'excédents de commerce extérieur pour compenser le formidable endettement de 530 milliards de francs dû à votre politique socialiste. C'est tout le sens de notre démarche.

Monsieur le ministre, peut-être trouverez-vous ce budget un peu meilleur que celui de 1984. Pourtant, si l'on cherche à voir ce qui se cache derrière la façade des chiffres, on s'aperçoit qu'il ne prépare pas du tout l'avenir. Ce qui compte, c'est l'orientation que vous donnez à notre agriculture, orientation qui l'entraîne vers la socialisation, et donc vers la faillite. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*) C'est pourquoi, comme nous refusons votre politique, nous refuserons votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Ridicule !

M. François Loncle. Et il n'a pas honte !

M. le ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Des propos à la fois si légers et si graves appellent une réponse immédiate pour qu'elle figure rapidement au *Journal officiel*.

Monsieur Godfrain, j'ai souvent expliqué que le problème du lait n'avait pas été pris à temps, c'est-à-dire au moment où la production laitière de la Communauté a commencé à dépasser son marché intérieur et ses exportations habituelles, c'est-à-dire vers les années 1975-1976 et non en 1978 comme je l'ai dit un jour. Nous aurions probablement dû alors faire déjà évoluer la production par des incitations au départ, sans réglementation ni intervention, vers des productions alternatives, vers d'autres traitements du lait, faciliter la reconversion de certaines de nos usines de fabrication de la poudre et du beurre vers celle de fromage ou de produits frais. C'est ainsi qu'on aurait pu éviter le système des quotas. Mais il aurait fallu pour cela une politique active et une prise de conscience de nos partenaires. Vos amis étaient en charge des affaires à ce moment-là, mais le dossier n'a pas été traité.

Quand j'ai pris mes fonctions, je n'ai trouvé aucune archive qui témoignait d'une réflexion attentive et systématique sur ce problème laitier. Ce comportement imprévoyant, typique des libéraux qui, pour agir, attendent qu'il soit trop tard, a conduit à mettre en place une police laitière.

J'ai préféré, ce qui se soit fait, sinon on n'aurait même pas eu de police laitière du tout. On aurait eu la cessation du financement de la politique laitière, quoi qu'il arrive. C'est de cette façon que les tenants de la solution budgétaire traitent les problèmes quand ils n'en peuvent plus.

M. Robert Cabé. Ecoutez cela, monsieur Godfrain !

M. le ministre de l'agriculture. Quand on soutient des activités en déséquence économique, il arrive un jour où cesse le soutien. On l'a vu pour certaines activités industrielles. J'ai préféré éviter ce sort à l'agriculture.

J'ai écouté votre propos avec attention, monsieur Godfrain, et je veux en souligner la conséquence. L'Assemblée doit bien comprendre que les solutions alternatives que vous évoquez se réduisent à ceci : l'Etat doit payer pour que les producteurs de lait produisent pour les entrepôts publics. Vous ne nous avez rien dit d'autre. Pour un libéral, monsieur, c'est assez réussi ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Jacques Godfrain. Puis-je répondre, monsieur le ministre ?

Mme le président. Monsieur le ministre, permettez-vous à M. Godfrain de vous répondre ? (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. le ministre de l'agriculture. Bien entendu !

Mme le président. M. le ministre a autorisé M. Godfrain à lui répondre. Je donnerai ensuite la parole à M. Gouzes.

La parole est à M. Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Je vous remercie, monsieur le ministre, de me permettre de dire un mot.

Depuis la mise en œuvre de votre politique des quotas, des laiteries importantes du Cantal et de l'Aveyron ont perdu certains marchés qu'elles ne pouvaient plus approvisionner au profit d'entreprises étrangères. Voilà quelle est votre responsabilité ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

Plusieurs députés socialistes. Et la vôtre !

Mme le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! Nous sommes tenus par le temps, puisque la conférence des présidents doit se réunir à dix-neuf heures trente.

La parole est maintenant à M. Gérard Gouzes, et à lui seul.

M. Gérard Gouzes. Monsieur le ministre, la discussion de votre projet de budget a été complète, intéressante...

M. Francis Geng. Incohérente !

M. Gérard Gouzes. ... et, comme chaque année, émaillée de commentaires parfois optimistes, parfois pessimistes. Cela est normal. En revanche, d'autres commentaires ont été véritablement excessifs. La mauvaise foi et l'amnésie n'en étaient pas toujours absentes ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Francis Geng. C'est vous qui êtes amnésique !

M. Gérard Gouzes. Puis-je continuer, madame le président ?

Mme le président. Veuillez poursuivre, monsieur Gouzes.

Mes chers collègues, laissez parler l'orateur, je vous prie.

M. Gérard Gouzes. Le projet de budget de 1985 n'échappe donc pas à cette règle, monsieur le ministre. Il a été discuté par l'opposition comme par la majorité avec, à quelques exceptions près, une mesure que je me plais à saluer.

Les choix que vous avez privilégiés nous donnent des espoirs, mais suscitent aussi des inquiétudes.

Oui, c'est indéniable, et cela a été reconnu, il y a de bonnes dispositions dans ce budget et, dans cette période de baisse des prélèvements obligatoires et de super-rigueur budgétaire, nous pouvons affirmer que l'agriculture tire, mieux que d'autres, son épingle du jeu.

Votre budget augmente de 5,84 p. 100. Sa progression est plus importante que celle de l'ensemble des budgets civils, soit 4,6 p. 100. Certains secteurs sont même bien dotés, notamment les crédits de paiement ou les dépenses en capital qui augmentent de 7,2 p. 100. Un gros effort est fait pour l'enseignement agricole et l'accroissement de près de 24 p. 100 de l'aide à l'installation des jeunes est très significative de vos choix.

Je rappellerai encore à quelques amnésiques que le nombre de jeunes agriculteurs titulaires d'un diplôme de capacité professionnelle ayant bénéficié de la dotation d'installation était de 3 676 en 1980. Il dépassera 8 000 cette année !

Qui peut nier les efforts qui ont été accomplis dans ce domaine ?

M. Noël Ravassard. Ceux qui sont de mauvaise foi, bien sûr !

M. Gérard Gouzes. Ces efforts, il est bon de les rappeler. Il est même nécessaire d'y insister.

Le 9^e Plan prévoit l'installation de 30 000 jeunes agriculteurs par an, et nous ne devons pas ralentir nos efforts pour consolider ces nouvelles exploitations. Mais, pour consolider cette action, il ne faut plus que le secteur agricole soit sous-protégé socialement. Je m'explique.

Aujourd'hui, nous le savons, les perspectives de débouchés pour l'agriculture se font de plus en plus aléatoires. Les possibilités de prix rémunérateurs se font plus incertaines que jamais et s'installer en agriculture devient de plus en plus difficile, même lorsqu'on est fils ou fille d'agriculteurs. Et si les installations se font plus rares, le nombre de cotisants diminue et le régime de protection sociale des agriculteurs, loin de s'améliorer, risque de se dégrader au point de décourager à son tour de nouvelles installations.

Dans les années 60, l'agriculture française avait pour objectif de se placer sur un marché de 200 millions de consommateurs que lui ouvrait le Marché commun agricole. Aujourd'hui, le défi qui nous est lancé est celui qui résulte de l'autosuffisance : il faut désormais affronter les marchés mondiaux ou régler le problème de nos excédents par l'autolimitation des productions.

A ces difficultés externes s'ajoute une évolution démographique alarmante, puisque 60 p. 100 des chefs d'exploitation ont plus de cinquante-cinq ans, dont 17 p. 100 ont plus de soixante-cinq ans. Ajoutons à cela que 300 000 agriculteurs de plus de cinquante-cinq ans n'ont pas de successeur.

Dans le même temps, de légitimes aspirations sociales s'expriment plus fort chaque jour. Les agriculteurs, et surtout les agricultrices, réclament, après une vie de dur labeur, sans commune mesure avec certaines autres professions mieux protégées, la parité des prestations avec les assujettis de ces autres régimes.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. Gérard Gouzes. Je sais, monsieur le ministre, qu'il s'agit là de l'une de vos grandes préoccupations — je suis bien placé pour le dire — et que des progrès ont été accomplis au cours de ces derniers mois, M. Chauveau en a largement parlé.

En 1982, le montant moyen des retraites versées aux agriculteurs était inférieur de 27 p. 100 à celui des retraites servies aux salariés du régime général.

En 1984, le niveau de retraite maximum théorique, à durée de cotisation identique, était, pour les exploitants agricoles, égal à 82 p. 100 de celui du régime général...

M. Raoul Bayou. C'est vrai !

M. Gérard Gouzes. ... et la retraite actuellement versée à un agriculteur qui a cotisé, depuis l'instauration du régime social, dans la tranche la plus basse du revenu cadastral, est équivalente à la retraite versée à un salarié ayant cotisé sur la base du S.M.I.C. Ce sont là des résultats concrets.

Le niveau des prestations d'invalidité ou d'assurance maladie reste, lui aussi, inférieur à celui du régime général, même si l'écart — et il faut le rappeler à certains qui semblent l'oublier — a été réduit de 47 p. 100 en 1980 à moins de 25 p. 100 en 1982, et à un chiffre encore moins élevé aujourd'hui.

M. Robert Cabé. C'est cela, le socialisme, monsieur Godfrain !

M. Gérard Gouzes. Certains rétorqueront que les cotisations sont largement inférieures aux prestations, que dans l'assurance maladie les cotisations couvrent 36,7 p. 100 seulement des dépenses totales, que 95 p. 100 environ des agriculteurs paient moins de cotisations sociales que n'en verse un smicard, part patronale comprise, bien entendu.

Certains objecteront que les compléments totaux des ressources nécessaires s'établissent en 1985 à 7,7 milliards de subventions du budget général, 14,9 milliards de ressources affectées — taxes sur divers produits comme les matières grasses — 23,4 milliards provenant d'autres régimes de sécurité sociale, dont 15,8 milliards au titre de la compensation démographique et 7,6 milliards de francs en provenance du fonds national de solidarité.

Tout cela est exact, et le monde agricole ne le nie pas. Il demande simplement que l'on n'oublie pas la grande restructuration, que dis-je, la « révolution silencieuse » qui, en vingt ans, a bouleversé ce secteur économique en faisant de l'exode rural une politique sans contrepartie, en faisant disparaître 650 000 exploitations, en faisant passer la population active de 4 900 000 à 2 600 000 personnes.

M. Robert Cabé. Eh oui !

M. Georges Frêche. Godfrain, fossoyeur de l'agriculture !

M. Gérard Gouzes. Voilà des chiffres que beaucoup avaient oubliés aujourd'hui !

Combien de fils ou de filles d'agriculteurs, après avoir été élevés à la campagne, cotisent-ils aujourd'hui dans d'autres secteurs pour assurer la retraite à soixante ans d'autres catégories sociales ?

Plus de 700 000 agricultrices sont encore considérées comme « sans profession ». Elles mesurent aujourd'hui les insuffisances de la loi d'orientation de 1980 qui leur avait promis la parité...

M. Jacques Blanc. L'héritage, sans doute ?

M. Gérard Gouzes. ... et elles attendent du Gouvernement les indispensables mesures qui les encourageront à rester à la terre.

M. Francis Geng. Cette loi, vous auriez pu l'améliorer depuis trois ans !

M. Gérard Gouzes. Cette question, monsieur le ministre, ne peut plus être différée. Je vous rappelle, en effet, que sur 1 262 000 chefs d'exploitation recensés, 1 146 000 sont des hommes.

L'article 544 du code civil permet au propriétaire de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue. L'article 1421 du même code dispose que le « mari administre seul la communauté et qu'il peut disposer des biens communs ».

La fonction de chef d'exploitation, la fonction professionnelle, découle de ces dispositions et interdit par conséquent toute possibilité sérieuse au conjoint féminin.

La loi du 4 juillet 1980 a bien créé la « coexploitation » et la « collaboration », mais elle a fixé de telles limites à ces droits qu'ils sont aujourd'hui contestés pour leur insuffisance totale.

Il faut donc, monsieur le ministre, si l'on veut que de jeunes agriculteurs et de jeunes agricultrices s'installent nombreux et nombreuses, que les agricultrices qui travaillent dans l'exploitation aient considérées comme exerçant un métier, à l'instar de toutes les femmes qui exercent une activité professionnelle.

La recherche légitime d'une égalité des droits professionnels et sociaux des hommes et des femmes ne peut plus s'accommoder de situations qui multiplient les oppositions à la reconnaissance de droits propres aux conjoints. Si le temps ne m'était pas

compté, je pourrais citer des milliers d'exemples de ces situations vécues profondément comme des injustices, mais aussi comme des incohérences.

Comment peut-on nier, au regard du régime maladie, le caractère d'active agricole à une agricultrice alors qu'on le lui reconnaît pour les droits aux congés de maternité ?

Comment peut-on reconnaître le caractère d'active à une agricultrice pour le régime vieillesse sans la faire bénéficier de la retraite professionnelle ?

Pourquoi refuse-t-on la D. J. A. à une épouse qui s'installe sur sa propre exploitation, dès lors que le mari est lui-même chef d'exploitation ?

Pourquoi refuse-t-on la constitution d'un G. A. E. C. entre époux seuls, sauf en présence d'une tierce personne ?

Pourquoi les agricultrices n'ont-elles pas les mêmes droits que leur époux en ce qui concerne le régime d'invalidité ?

M. Francis Gang. Que fait Mme Roudy ?

M. Gérard Gouzes. Face à ces injustices quotidiennement vécues, et depuis très longtemps, il faut bien admettre qu'aucune réponse technocratique n'est suffisante.

M. Francis Gang. Que fait donc Mme Roudy ?

M. Gérard Gouzes. Et vous, qu'avez-vous fait ?

M. Robert Cabé. Rien !

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Gérard Gouzes. Je crois pouvoir affirmer que les agriculteurs et les agricultrices sont prêts, malgré leurs lourdes charges, à faire un effort réel, auquel nous devons additionner la solidarité nationale.

Le B. A. P. S. A. s'élèvera l'an prochain à 62,1 milliards de francs, contre 58,9 milliards en 1984. Je rappelle à l'opposition qu'en 1980, il n'était que de 36 milliards de francs.

L'augmentation des cotisations décroîtra encore cette année avec 7,3 p. 100, contre 8,8 p. 100 en 1984 et 16,5 p. 100 en 1983.

M. Francis Gang. Et 21 p. 100 en 1982 !

M. Gérard Gouzes. Oui, mais ça baisse !

Les prestations sociales servies ont augmenté. Elles vont progresser de 5,3 p. 100 mais, monsieur le ministre, je n'ai vu aucune mesure nouvelle, ni aucune avancée en matière d'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs, mesure que réclame le groupe socialiste de cette assemblée avec de plus en plus d'insistance.

M. Robert Cabé. Très bien !

M. Gérard Gouzes. Pas de retraite à soixante ans, pas de reconnaissance professionnelle des agricultrices, du moins pas encore, pas de protection pour les agriculteurs en faillite, liquidés aujourd'hui sans indemnités, sans droit au reclassement, sans formation ni reconversion : monsieur le ministre, dites bien à vos collègues du Gouvernement qu'il faut beaucoup de courage pour s'installer dans l'agriculture aujourd'hui, s'y endetter, payer régulièrement ses annuités au Crédit agricole, obtenir des prix rémunérateurs, faire face aux calamités naturelles, supporter des charges qui s'alourdissent chaque année, affronter les méthodes contestables de certains intégrateurs.

A ce sujet, monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur certaines situations dont on a parlé aujourd'hui, notamment en Bretagne, et sur les méthodes absolument inadmissibles en 1984 donc... des agriculteurs sont victimes de la part de certains intégrateurs.

Nous savons que les gouvernements qui se sont succédé depuis 1981 ont hérité d'un laxisme agricole tragique à bien des égards...

M. Raymond Forni. Très bien !

M. Gérard Gouzes. ... et que le retard pris dans ce secteur vous interdit de tout régler à la fois.

M. Robert Cabé. Applaudissez, monsieur Godfrain !

M. Gérard Gouzes. Mais nous avons le sentiment, nous les parlementaires des zones rurales, que les préoccupations quotidiennes de nos campagnes ne sont pas toujours évaluées avec précision à Paris.

M. Christian Bergelin. Ça, c'est vrai !

M. Gérard Gouzes. Ma conclusion, monsieur le ministre, se fera sous la forme d'une simple question, question peut-être terrible : Y aura-t-il pour l'agriculture un collectif budgétaire en 1985...

M. Christian Bergelin. Mais non !

M. Gérard Gouzes. ... qui permettrait d'amorcer de manière crédible et concrète une amélioration de la protection sociale du monde agricole ?

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Non !

M. Gérard Gouzes. Je ne connais pas encore votre réponse ni celle de M. le Premier ministre que je rencontrerai dans quarante-huit heures pour lui remettre mon rapport...

M. Francis Gang. Ce n'est pas la peine !

M. Gérard Gouzes. ... mais, soyez-en assuré, je lui dirai qu'il s'agit d'une affaire importante, et pas seulement sur le plan humain. Elle n'est pas non plus une simple question de justice ou d'équité : il y va du nombre d'agriculteurs nécessaires à l'indépendance alimentaire de notre pays, il y va aussi de la réussite ou de l'échec d'un combat que beaucoup ont mené dans ce pays depuis de nombreuses années simplement pour changer la vie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

Mme le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DANS UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

Mme le président. J'informe l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner un représentant de l'Assemblée nationale à la commission supérieure des sites, en remplacement de M. Jean Briane, démissionnaire.

Conformément à la décision prise précédemment l'Assemblée voudra sans doute confier à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales le soin de présenter un candidat.

Les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 15 novembre 1984, à dix-huit heures.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture : forêt : article 81 ; budget annexe des prestations sociales agricoles (suite).

Agriculture :

Annexe n° 6 (dépenses ordinaires). — M. Jean-Jacques Benetière, rapporteur spécial ;

Annexe n° 7 (dépenses en capital). — M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; avis n° 2367, tome VII, de M. François Loncle, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2370, tome I (dépenses ordinaires), de M. Charles Pistre, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 2370, tome II (dépenses en capital), de M. Roland Huguët, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 52. — M. Michel Couillet, rapporteur spécial ; avis n° 2366, tome XV, de M. Germain Gengenwin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2370, tome XI, de M. René André, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)